

The background of the cover is a photograph of a riverbank. A steep, dark grey rocky cliff rises from the water's edge. The cliff is partially covered with green vegetation, including trees and shrubs. At the top of the cliff, there are ruins of a stone structure, possibly a castle or fortification. The sky is clear and blue. The water in the foreground is calm and reflects the surrounding greenery.

Mervent

BULLETIN COMMUNAL

DÉCEMBRE 2022



Mot du maire

Joël
BOBINEAU

Maire de
MERVENT



Bonjour à toutes et à tous,

Nous voilà déjà au terme de cette année 2022, une année riche en actualités, malheureusement pas toujours réjouissantes. Après un recul net des cas positifs au covid, ce sont le conflit Ukraino-Russe et cette crise internationale, engendrée par ce dernier, qui nous préoccupent en plus haut lieu. La belligérance entre ces deux pays, occasionne une inflation et une pénurie sans précédent pour notre génération. Les incidences draconiennes infligées aux nations nous obligent à revoir tout notre système de fonctionnement et de consommation. La hausse des prix des matières premières, la pénurie de certains produits et la spéculation faite sur d'autres, nous montrent à quel point notre économie est fragile.

Nous sommes désormais tous invités à réduire notre consommation énergétique par différentes actions : (isolation de nos bâtiments, changement du mode de chauffage, modification de nos modes de déplacements, réparation ou recyclage de nos appareils, fabrication de notre énergie, etc.). La liste est longue de tous ces bons conseils que l'on nous insuffle !!!, tout en continuant à vouloir protéger notre planète.

Pour ma part, je ne voudrais point vous donner des recommandations, chacun d'entre nous jugera de son comportement et de ses démarches en fonction des situations actuelles et matures. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il faut s'attendre à de profonds changements et bouleversements dans les années à venir, ainsi qu'une inflation des prix hors du commun. Mais l'homme, depuis la nuit des temps a toujours su s'adapter et évoluer devant les défis qui lui faisaient face. Notre commune à son échelle, subit également de plein fouet cette situation, nous devons y faire face et anticiper certaines démarches.

En cette fin d'année, comme de nombreuses collectivités, nous allons réduire un peu le temps consacré à l'éclairage public, essayer de maîtriser au plus juste les consommations de chauffage, engager au plus vite notre projet de rénovation thermique sur le bâtiment de la mairie et ses deux salles annexes. Les lignes budgétaires sont elles aussi impactées par cette situation, il va donc nous falloir continuer à suivre, comme nous avons toujours essayé de le faire, une orientation sérieuse et précise de tous nos projets et investissements.

Les aménagements du centre bourg sont bien avancés. En ce mois de décembre, nos deux médecins généralistes vont pouvoir intégrer leur nouveau cabinet. Notre kinésithérapeute, Monsieur GAGO, installé sur notre commune depuis le mois de juillet, va lui aussi rejoindre un local neuf. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne installation dans ce nouvel emplacement. Enfin sur la dernière partie de ce bâtiment, nous aménageons et destinons l'intérieur à la restauration. Actuellement nous travaillons en collaboration avec une restauratrice, qui s'investit dans notre projet ; là aussi, si nous menons à bien nos échanges, il y aura ce nouveau service au cœur du bourg. Je souhaite également la bienvenue à Madame et Monsieur CHAGNY, les nouveaux gérants du Chill Out, fermé cette année. Ce restaurant a énormément fait défaut aux personnes de la région et aux touristes, son emplacement et son attrait en font un lieu incontournable pour une visite sur Mervent. Le désir de l'équipe municipale est toujours le même : aider et développer les services afin de créer de l'attractivité sur la commune.

Par les fortes chaleurs de cet été, nous avons connu une affluence record autour du lac et à l'ombre de notre forêt. De ce fait, l'ensemble des professionnels du tourisme est très satisfait de cette saison qui engendre

systématiquement une économie touristique non négligeable. Merci à eux pour leur travail et à l'image qu'ils reflètent de notre région

En ce qui concerne le lotissement (Le Village du Moulin), les premières maisons sont construites et tous les autres terrains sont réservés ou vendus. En fonction de l'avancement des travaux, nous envisagerons la deuxième tranche de viabilisation. Les deux autres lotissements privés de notre territoire sont pratiquement au même stade de réservation ou de vente. Enfin en ce qui concerne l'urbanisation du dernier projet en date, près du bourg, une première tranche de 35 lots est mise en vente par l'aménageur (Nature et Résidences).

Suite à l'accord de plusieurs subventions attribuées par Airbnb et la fondation du patrimoine, nous lançons la première phase de travaux concernant la sécurisation et la réhabilitation des remparts du parc du château : une nécessité pour la conservation de notre patrimoine.

Enfin le dernier point important à l'étude actuellement en collaboration avec la communauté de communes, c'est la réalisation d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées. Très gros projet, très technique mais aussi très onéreux, qui va demander toute notre attention.

Je ne serai pas plus long pour ce mot, vous allez trouver la plupart de nos actions en détails dans ce bulletin et bien sûr je vous apporterai toutes les précisions nécessaires à l'occasion des vœux du maire le 14 Janvier prochain. A ce propos vous recevrez une invitation dans quelques jours.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année, auprès de vos familles et vos amis.

A très bientôt

Sommaire

■ Mot du Maire	2
■ Municipalité.....	4
■ Les commissions	23
■ Tourisme.....	24
■ Voirie/Travaux	26
■ Environnement.....	29
■ École.....	31
■ Santé et social.....	32
■ Infos.....	34
■ Associations	46
■ Ça s'est passé.....	58
■ Artisans, commerçants	61
■ Carnet.....	63

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

10 décembre 2021

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment du centre bourg

Lors de la dernière réunion de chantier de ce jour, les membres de la commission ont fait constater à l'architecte le décrochement de la charpente d'un bâtiment. En effet, celle-ci devait « suivre » l'habitation accolée. Ce décalage demande donc un travail d'étanchéité supplémentaire entre les deux bâtiments que les élus refusent de régler en plus-value. Monsieur le Maire fait également savoir qu'un autre décalage existe entre les murs de parpaing et le mur en pierre existant du second bâtiment. L'escalier en béton a été livré, l'étage est bien avancé et le crépi a été choisi. Monsieur le Maire procède à la lecture de l'avenant de l'entreprise Coudronnière : le remplacement de l'œil de bœuf par une fenêtre standard a réalisé une moins-value de 358,22€ que l'ensemble du conseil décide d'adopter.

Village du Moulin

Le raccordement électrique n'est, à ce jour, toujours pas effectué alors que sur les actes de vente des parcelles est stipulée la viabilisation des terrains.

Effacement des réseaux à Saint Thomas

Monsieur le Maire fait savoir que dans le village, le réseau sera enterré. Le Sydev prévoit l'implantation de cinq candélabres au lieu de deux actuellement. Le coût supporté par la commune est estimé aux

alentours de 22 000€. Les élus acceptent ces travaux d'effacement mais suggèrent une diminution du nombre de candélabres.

SUPÉRETTE : MISE À DISPOSITION DU BÂTIMENT À LA COOP ATLANTIQUE

La négociation du montant des loyers est toujours en cours. La Coop Atlantique propose 2 crédits-bails (un pour la supérette et l'autre pour la partie « ancien » office de tourisme) en repartant sur la durée restante (20 ans au lieu de 30 ans proposés). Monsieur SABOURAUD propose un tableau de calcul des loyers en prenant en compte ces différentes conditions. Une rencontre entre les adjoints et les responsables de la Coop Atlantique est prévue le 22 décembre à 20h.

REMPARTS

Afin d'estimer les coûts des travaux, il est conseillé de trouver un maître d'œuvre. Une rencontre avec Monsieur GRELET (maître d'œuvre) a eu lieu pour étudier les différentes tranches et estimer les travaux ; par ailleurs, il souhaite les côtes et volumes des remparts, ce qui est le plus difficile. Afin de prétendre à une subvention, le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine qui fixe un objectif de collecte de don pour la phase 1 de la restauration de la muraille centrale.

DEVIS

Grande Perrure

Un rendez-vous se tiendra sur place entre des élus et les riverains pour finaliser un échange de terrain d'un particulier contre une portion de parcelle communale. Afin d'officialiser l'acte, un expert-géomètre doit être mandaté. Monsieur SABOURAUD présente le devis de la société Veronneau : 1 231€ HT (soit 1 329,48€ TTC). Un relevé est prévu pour « aligner » les parcelles par rapport au cadastre, semaine 4. L'intervention pour le bornage final aura

lieu le 1^{er} mars, à 14h. Par la même occasion, il est proposé l'implantation de deux candélabres. Tous les élus valident le devis de la société Veronneau.

BAIL PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire fait savoir qu'une personne est intéressée par un local communal (anciennement le local de la psychologue) : une professionnelle aidant à l'accompagnement personnel grâce aux plantes. Le local sera utilisé en temps incomplet ; la location sera complétée par une seconde personne qui pratique la psychologie et l'astrologie en alternance sur Sainte Hermine. Les élus décident de proposer un loyer de 150€ pour les deux, à parité égale.

TÉLÉTRAVAIL

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique définit le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ». Monsieur le Maire fait lecture de la délibération mentionnant les critères et les modalités d'exercice du télétravail. L'ensemble du conseil municipal accepte la mise en place du télétravail pour le personnel administratif.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Attributions Compensatoires

Monsieur le Maire fait part du montant prochainement perçu par la commune : 111 448,58€. Les élus acceptent ce montant.

DETR

Lors de la dernière réunion, la communauté de communes a attribué des aides à différentes communes en fonction de leur projet. Pour la commune de Mervent, le



prochain projet reste les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes de la Mairie ; pour prétendre à une subvention (jusqu'à 50% du montant des travaux), un avant-projet doit être déposé avant le 14 janvier. Monsieur le Maire va relancer le cabinet Thibaut-Pochon pour avoir le projet sommaire.

AIDE À L'HABITAT

Une délibération a été prise pour le guichet unique de l'habitat dans le cas de travaux d'un propriétaire sur son habitation. Son dossier répondant à tous les critères et présentant toutes les pièces justificatives, les élus décident d'adopter une délibération pour attribuer une subvention à Monsieur CHAIGNEAU Yves pour des travaux de façade (1 000€ par la commune + 1 000€ par la communauté de communes).

7 janvier 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments du centre bourg

Avec les congés de fin d'année, les travaux ont peu avancé. La pose du placo a été compromise par une infiltration d'eau : la porte provisoire en bois laisse passer la pluie et la fenêtre à l'étage étant ouverte est perméable. L'entreprise Rineau TP est venue pour les travaux d'évacuation d'eaux mais l'architecte étant absent sur les lieux, les employés n'ont pu poursuivre les travaux. Monsieur le Maire fait part de la plus-value pour la reprise de tête du mur (suite au décrochement constaté avec la maison mitoyenne) de 1600€ TTC que contestent les élus estimant que l'erreur provient de l'entreprise. Monsieur le Maire précise que sans cette signature, les travaux cesseront. Le conseil décide de contacter l'architecte pour éclaircir cette situation. Monsieur le Maire fait part d'une moins-value pour un

changement de tuiles de 2 057,96€ TTC. Les élus acceptent la moins-value et laisse Monsieur le Maire la signer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet d'agrandissement du salon de coiffure sur 1 ou 2 pièces. Lors de la rencontre avec la gérante, Monsieur le Maire a proposé d'exploiter la salle d'attente du cabinet médical en cassant la cloison ; la gérante du salon serait peut-être intéressée par le plus petit local du futur bâtiment. Un rendez-vous entre les deux parties va être posé.

Village du Moulin

Monsieur le Maire a déjà procédé à la signature de cinq actes de vente de parcelles. Lors des signatures, les futurs propriétaires ont signalé l'absence de certaines bornes. Le géomètre Veronneau viendra faire le point sur toutes les parcelles. Le raccordement électrique n'est toujours pas fait ; le Sydev va être très prochainement relancé.

SUPÉRETTE : MISE À DISPOSITION DU BÂTIMENT À LA COOP ATLANTIQUE

Monsieur SABOURAUD présente le nouveau tableau du crédit-bail sur 20 ans avec l'option d'achat après 10 ans. La supérette fermera pendant 1 mois pour une réouverture fin février. Madame PASCAULT-BRICAUD fait savoir que le dépôt de pain est organisé à l'Atelier Désiré Frisque le temps de la fermeture.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Dans le cadre des travaux d'accessibilité et de réhabilitation du bâtiment de la Mairie auxquels s'ajoutent la réhabilitation des sanitaires du niveau de la Mairie et du niveau de la salle des fêtes, une subvention de la DETR peut être demandée. Le dossier étant complet, il doit être déposé avant le 14 janvier. Les travaux sont estimés à

250 000€ (avec une part importante pour l'ascenseur). L'ensemble du conseil municipal accepte la demande de subvention.

REMPARTS : MAÎTRISE D'ŒUVRE

Pour les travaux de restauration des remparts, il a fallu trouver un maître d'œuvre. Après s'être déplacé sur place, Monsieur GRELET (maître d'œuvre) a proposé un devis : 7 072,40€ HT (soit 8 486,88€ TTC). A la lecture du devis, les élus estiment la liste des tâches incomplètes. Un autre rendez-vous sera proposé à Monsieur GRELET afin de préciser le contenu de son travail sur les remparts.

SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE C N° 1717

Monsieur le Maire informe les élus qu'un administré a acquis une parcelle référencée C 1717 dont l'accès se fait par un chemin communal. Lors d'un rendez-vous en mairie, Monsieur le Maire lui avait donné son accord oral pour utiliser ce passage. Par la délibération correspondante, l'accès à la parcelle sera dorénavant officiel.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Location de salles

Monsieur le Maire fait part de la demande de tarif exceptionnel pour une location de salle. Monsieur et Madame Costa désirent louer la salle Jean-Louis Ripaud et la salle des fêtes de la Mairie pour des rencontres de tango du 11 au 17 juillet. Après en avoir délibéré, les élus décident d'attribuer un tarif de location à 500€ pour la semaine.

Capteur de CO2

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du préfet promouvant l'acquisition de capteurs de CO2 pour l'école ; l'État vient en aide aux collectivités à hauteur de 50€ par capteur.

Municipalité

18 février 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments du centre bourg

Les travaux avancent bien. Monsieur le Maire fait savoir que le futur cabinet médical est cloisonné. L'escalier entre la partie privée et le cabinet semble avoir un peu de retard mais ne compromet en rien l'avancée des travaux. Toutes les ouvertures sont livrées et seront bientôt montées, suivra, par la suite, la pose du plafond.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une partie du bâtiment sera normalement louée par un kinésithérapeute qui prendrait ses fonctions début mars dans l'ancien cabinet de kiné. En attendant la fin des travaux, il logera dans le locatif au-dessus de l'actuel cabinet médical.

Concernant les travaux, Monsieur le Maire annonce deux avenants : un avenant en moins-value de l'entreprise Gallo (pour le changement de tuiles) d'un montant de 1 714,97€ HT et le second en plus-value de l'entreprise Rantière (pour l'étanchéité le long du mur entre le bâtiment et la location de la SCI Le Gros Roc) d'un montant de 1 673,38€ TTC. Aucun élu ne s'oppose à la signature des deux avenants.

Agrandissement salon de coiffure

Depuis la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur et Madame Laine. La salle d'attente du cabinet médical convient pour agrandir le salon. Après avoir validé la vente de cette partie de bâtiment aux gérants du salon de coiffure, Monsieur le Maire signale qu'il est impératif de réfléchir à un montant de vente.

Projet Kristensen

Monsieur le Maire informe les élus d'une réunion le 17 mars à 14h en mairie, entre le service urbanisme de Fontenay-le-Comte, le repreneur du projet, le géomètre

Veronneau et les élus pour évoquer ce projet de 93 maisons. A ce jour, le terrain est en cours de nettoyage pour que chaque terrain retrouve ses côtes initiales. Les élus craignent un souci au niveau de l'assainissement si tous les lots sont reliés à la même station. Une étude en rapport avec la Communauté de Communes de Fontenay est en cours pour l'implantation d'une nouvelle station : une réunion est prévue le 1^{er} mars à 15h.

SyDEV

CONTRIBUTION ANNUELLE : TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2022

Monsieur le Maire annonce un prévisionnel à la charge de la commune de 3 818,90€ pour 2022, comprenant un forfait de 3 visites par an pour la maintenance de l'éclairage public (à titre indicatif, la commune avait payé, pour 2021, 3 746,22€). L'ensemble des élus accepte ce montant.

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES D'UNE OPÉRATION D'ÉCLAIRAGE : RENFORCEMENT BT P0051 LES OUILLÈRES

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux d'effacement du réseau aux Ouillères se poursuivent. Un candélabre a été rajouté sans concertation avec la Mairie. Après réflexion, les élus décident de ne pas supprimer sachant que cet ajout n'impacte pas le coût total. La participation communale pour les travaux d'éclairage public s'élève à 23 456€. Tous les conseillers valident ce montant.

DEVIS

La Guilbaudière

Des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales causent l'inondation de garages de particuliers en contre-bas. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Pelletier : 11 860,20€ HT (soit

14 232,24€ TTC) pour 100 mètres linéaires de tuyaux. L'ensemble du conseil valide le devis.

Cimetière

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Coudronnière pour le changement du portail (entrée principale) : 1 746,20€ HT (soit 2 095,44€ TTC). Après discussion, les élus décident de ne pas valider ce devis : la matière et le format du portail sont à revoir (pour éviter que certains usagers ne rentrent avec leur véhicule dans le cimetière).

Cave inondée

Afin de parer à l'inondation constante de la cave d'un administré, un devis a été demandé pour en connaître les raisons. Le devis de l'entreprise Metay ne permet pas de retirer l'eau ; les élus proposent de faire intervenir une société d'assainissement pour faire passer une caméra. Le rapport permettra ainsi ou non de programmer des travaux (simple fuite ? tuyau cassé ? ...)

REMPARTS : MAÎTRISE D'ŒUVRE

Suite à la précédente réunion de conseil, Monsieur le Maire a demandé un second devis pour la maîtrise d'œuvre des remparts. Le devis complémentaire de Monsieur GRELET est estimé à 9 590,80€ HT (11 508,96€ TTC) auxquels s'ajoutent les frais du premier devis (pour rappel : 7 072,40€ HT soit 8 486,88€ TTC). Devant l'urgence des travaux, tous les élus valident le devis complémentaire.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

SyDEV

Des élus se sont entretenus avec Monsieur FOURNY pour estimer les travaux d'effacement des réseaux à Saint Thomas et à la Grande Perrure. La part communale estimée pour Saint Thomas s'élève à 23 359€ avec la pose de 4 lampadaires (ces travaux font partie du programme de



2022). Les élus valident ce premier devis. Les travaux demandés à La Grande Perrere n'intègrent pas le programme de 2022 et sont donc beaucoup plus élevés ; la part communale pour cette partie s'élève à 48 365€ pour l'effacement du réseau sans éclairage public. Les élus préfèrent attendre la programmation de ces travaux par le SyDEV.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ouverture budget

Monsieur le Maire explique qu'au 15 décembre 2021, le paiement des factures d'investissement sont impossibles pour des raisons comptables. Il faut donc ouvrir par anticipation le futur budget 2022 et inscrire 544 961,04€ au budget permettant de solder les factures.

Taxe de séjour

Monsieur le Maire annonce qu'une taxe devra être instaurée sur les redevances des nuitées des camping-caristes à raison de 0,45€ par personne de plus de 18 ans, et par nuitée. Le conseil propose de passer la nuit à 6€.

18 mars 2022

Monsieur le Maire fait part de la démission de Claire MIMAUULT du conseil municipal.

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments du centre bourg

Monsieur le Maire annonce que l'installation du kinésithérapeute n'aura pas lieu ; pour des raisons personnelles, ce dernier a dû renoncer à sa venue. Il s'engage auprès de la commune à chercher et rencontrer un professionnel de la Catalogne avec l'ordre des médecins catalan. Cette information a des répercussions sur l'aménagement du local prévu à cet effet ; lors de la dernière réunion de chantier, la commission a décidé

de cloisonner en une seule pièce au lieu de deux et de réaménager si besoin en fonction du prochain projet.

Monsieur le Maire annonce les différents travaux faits ou à réaliser : la dalle du cabinet médical est coulée, la pose du carrelage et le revêtement suivront ; la livraison de l'escalier est prévue semaine 14 ou 15 ; la réalisation des bandes de placo se fera après la pose de l'escalier pour terminer par le plafond.

Sur l'extérieur, le terrassement a débuté laissant apparaître le cheminement (Monsieur le Maire souligne la bonne exécution des pentes conformes à la demande). Le raccordement aux eaux pluviales et eaux usées a été fait, celui à l'eau potable sera réalisé prochainement.

Monsieur le Maire fait lecture de l'avenant sur le marché de l'entreprise Rantière de 1 394,48€ HT correspondant à la reprise de la rive du bâtiment voisin portant le nouveau montant du marché à 219 363,04€ HT.

Effacement des réseaux aux Quillères

Monsieur le Maire annonce un répit pour les travaux. L'armoire pour la fibre optique sera installée sur le parking ; le raccordement de chaque maison se fera ensuite. Lors de la suppression des fils et des poteaux, Monsieur le Maire craint une nouvelle fermeture de la voie. La commission voirie se réunira le mercredi 30 mars à 9h30 afin de constater l'ampleur des travaux à réaliser sur les trottoirs du village et sur la route de la Gageonnière.

Lotissement Kristensen

Une rencontre a eu lieu en mairie, ce jour, en présence du service urbanisme de Fontenay-le-Comte, la négociatrice des terrains, le porteur du projet, le géomètre, les adjoints et quelques conseillers. Le projet est conforme au permis d'aménager déposé à l'époque. Seule change la constitution des parcelles : elles seront de taille réduite mais les acquéreurs auront la possibilité d'en acheter deux.

DETR 2022 (DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX)

Monsieur le Maire annonce que le montant de la DETR accordé pour 2022 est de 101 610€. Cette somme permettra de financer une partie des travaux d'accessibilité de la mairie.

INDEMNITÉ SINISTRE CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire fait part du virement de la somme de 11 779,54€ correspondant à l'indemnité du sinistre du cabinet médical. Les entreprises en charge des travaux vont être relancées prochainement.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Station d'épuration

Une réunion à la Communauté de Communes s'est tenue afin d'étudier le projet. Cette nouvelle station fournirait le lotissement des Bourronnières et le centre bourg. Une proposition d'implantation de la station au Fief des Ceps, près de l'antenne a été faite. Un bureau d'étude va explorer cette proposition et la Communauté de Communes en étudiera le chiffrage.

Pôles de proximité

Lors de la dernière réunion avec les trois autres communes le 17 mars, plusieurs points ont évoqués : l'enveloppe urbaine, le pôle de santé, les sites internet des communes, les écoles, les manifestations communales (les communes souhaiteraient un agenda commun afin de ne pas organiser des manifestations à la même date), les locations de salles, un projet d'achat en commun d'une nacelle (à titre informatif, Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat d'une nacelle remorquée par un tracteur : 47 900€ HT soit 57 480€ TTC).

Municipalité

TRANSPORT SCOLAIRE : AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Monsieur le Maire fait lecture de l'avenant. La Région repoussant son marché d'un an elle reconduit d'autant son contrat avec les transporteurs. Tous les conseillers valident l'avenant.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Devis éclairage public

Monsieur le Maire présente le devis du Sydev correspondant à la réinstallation d'un lampadaire au coin de la rue de la Chapelle et de deux appliques Chemin des Douves, pour éclairer le cheminement du nouveau bâtiment. La part communale s'élève à 9 861€. Les élus font savoir que les appliques proposées ne leur conviennent pas.

15 avril 2022

APPROBATION

• DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

• DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Budget Principal Communal

Hors de la présence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Madame AUGUIN Denise, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

> APPROUVE le compte administratif Principal 2021.

Budget Lotissement « Village du Moulin »

Hors de la présence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la

Doyenne de l'Assemblée, Madame AUGUIN Denise, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

> APPROUVE le compte administratif 2021 lotissement « Village du Moulin ».

Budget Ensemble Commercial et de Services

Hors de la présence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Madame AUGUIN Denise, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

> APPROUVE le compte administratif 2021 « ensemble commercial et de services ».

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2022

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 1 770 260,01 €.
- section d'investissement : 2 686 863,23 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 407 130,00€.
- section d'investissement : 276 618,75€.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 369 866,30 €.
- section d'investissement : 250 000,00 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de ne pas augmenter pour l'année 2022, les taux d'imposition des taxes directes locales qui sont de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 : 33,84 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2021 : 53,93 %.

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Lotissement « Village du Moulin »

Monsieur le Maire rappelle que le raccordement électrique est toujours en cours. Il souligne les malfaçons à l'entrée du lotissement : des bordures ont été cassées, par exemple. Monsieur SABOURAUD doit contacter Monsieur VERRONNEAU, le géomètre ; en l'absence de mouvement au niveau des travaux, les réunions de chantier sont, pour le moment, suspendues.

Bâtiments du centre bourg

Monsieur le Maire annonce que le futur cabinet médical avance bien : il reste la pose du plafond et de l'escalier (prévue fin de semaine prochaine). Les travaux de peinture sont achevés. Concernant l'aménagement de l'extérieur, les membres de la commission environnement et voirie sont invités à se réunir pour étudier les places de parking et l'aménagement avec les terrains mitoyens. Lors de la réunion de ce jour, les élus ont demandé au remplacement



d'une ouverture (cette dernière ne s'ouvre pas contrairement à ce qui a été demandé). Dans la grande partie du haut, un occultant a été installé (devant l'emplacement d'une initiale cabine d'essayage). Le projet d'une boutique de vêtement étant annulé, les élus ont demandé à supprimer cet occultant. Monsieur le Maire présente l'avenant correspondant : 421,25€ HT (soit 505,50€ TTC) pour mettre une vitre standard à la place. L'ensemble du conseil accepte cet avenant. Monsieur le Maire présente un second avenant de l'entreprise Rantière qui a fait appel à un sous-traitant pour les travaux de crépis par ULS Bâtiment. Tous les élus acceptent ce second avenant.

La livraison des locaux pour les médecins est prévue pour le dernier trimestre de cette année.

Concernant l'éclairage public des bâtiments sur le chemin des Douves, les élus ont demandé un nouveau design des appliques lors de la dernière réunion de chantier. A ce jour, le devis est en attente.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Conseil Départemental

Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion avec les conseillers départementaux concernant le soutien aux communes pour différents projets. Des aides financières pourront être apportées pour les gros investissements (50% sur l'étude jusqu'à 30 000€ par exemple auxquels s'ajoutent une bonification par habitant en fonction de la taille de la commune) ainsi qu'un fond de soutien sur les travaux de voirie avec un plafond de 40 000€ à hauteur de 50% qui peut être divisé en deux projets par exemple.

Voirie

La commission s'est réunie le 30 mars dernier pour faire l'inventaire des différents travaux à prévoir : le fossé de la Gageonnière à refaire (en régie ?) ; les voiries au village du Cul de Bray et de la Pauguère ; le fossé

au Peu du Nay ; la voie au niveau de la maison forestière de La Cornelière ; un tronçon au niveau de la Citardière ; un tronçon à empierrer à la Pointe. Le nettoyage de la buse de la rue du Lavoir est à prévoir (les élus s'interrogent si l'intervention d'une entreprise en amont est nécessaire avant de creuser la route). Les élus envisagent la pose d'un sens interdit à la sortie de la rue du Lavoir. Enfin, les membres de la commission ont souligné une vitesse excessive des automobilistes au niveau de la Jamonière. Le panneau de limitation de vitesse à 50 est indiqué trop tardivement ; la pose d'un radar pédagogique est envisagée. La pose de chicanes est impossible car la voie n'est pas en ligne droite.

Travaux aux Ouillères

Monsieur le Maire fait savoir que la convention est toujours en attente à cause d'un désaccord sur le montant entre le SyDEV et la commune. Une rencontre sur le terrain entre les représentants des deux parties est demandée. Le devis pour les travaux au village de Saint Thomas a été validé.

DEVIS

Contrôle de conformité

Avant la visite de contrôle de conformité des bâtiments communaux, l'entreprise Electric Moteur est venue vérifier les blocs de secours. Le montant du devis s'élève à 6 128,05€ HT (soit 7 353,66€ TTC) que valide le conseil municipal.

Supérette

Monsieur le Maire rapporte les différentes interventions depuis l'ouverture dont le débouchage des canalisations dernièrement, le 14 avril. Le gérant doit se mettre aux normes de sécurité ; l'entretien des extincteurs sera à sa charge ; l'installation des blocs d'ambiance (249,48€ TTC) et le plan d'évacuation (236,16€ TTC) seront pris en charge par la commune.

SYDEV : CONVENTION PROGRAMME ANNUEL DE RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2022

Dans le cadre du programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour 2022, la demande de participation de la commune s'élève à 1 500€. L'ensemble du conseil municipal valide la convention.

JURY D'ASSISES 2023

Par leur condition d'être âgées de plus de 23 ans et de résider la commune, ont été tirées au sort pour faire partie de la liste préparatoire au jury d'assises pour 2023 : Madame BERNARD Estelle et Madame SALLES Marion.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Subvention exceptionnelle

A l'occasion des « 3 jours à Mervent », l'association L'Espoir Merventais Pétanque sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 400€. L'ensemble du conseil municipal répond favorablement à cette demande.

Projets de lettres

Les membres de la commission environnement présente un projet de lettres : le nom « Mervent » serait écrit en lettres géantes en aluminium laqué peintes de différentes couleurs, d'une hauteur de 1,50 mètre. Le choix du lieu d'implantation de ces lettres reste à définir. Montant du devis de Maximétal : 12 487€ TTC ; le projet est validé par les élus.

13 mai 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment du centre bourg

Monsieur le Maire annonce que les travaux du futur cabinet médical progressent relativement bien. Il se peut que la date de

Municipalité

livraison, si tout se déroule comme prévu, soit avancée. En ce qui concerne l'extérieur, les travaux sur le mur et la pose de l'enrobé seront prochainement exécutés. Monsieur le Maire fait remarquer que le mur mitoyen à la SCI Le Gros Roc est fini ; les employés communaux seront chargés de nettoyer le reste du mur. Pour l'aménagement intérieur, la commission a travaillé sur l'ameublement des locaux des cabinets médicaux ; des cloisons vont être modifiées pour augmenter la surface sous l'escalier. Les points électriques et les prises ont été changés car étaient mal positionnés. A ce jour, il reste la pose du placo du plafond et la climatisation est en cours d'installation. En ce qui concerne l'extérieur, l'éclairage public est toujours en attente. Il est prévu la pose de deux points lumineux, le déplacement du lampadaire à l'entrée du parc de la mairie et le remplacement de la lanterne d'origine Rue de la Chapelle. Monsieur le Maire attend le nouveau devis du SyDEV et interroge les élus sur la nécessité d'éclairer entre les bâtiments.

Monsieur le Maire termine par l'annonce d'un prochain avenant de l'entreprise Coudronnière ; il présente le devis de la société Chaufféo correspondant à l'apport d'une canalisation d'eau dans la pièce du fond pour un montant de 413,69€ validé par le conseil municipal.

Monsieur le Maire fait savoir que deux personnes seraient intéressées par la partie commerce. Une rencontre va prochainement se tenir entre des élus et une personne issue de la restauration. Le projet n'étant pas assez connu pour connaître les besoins d'aménagement intérieur, les membres de la commission bâtiment ont fait stopper les travaux : seuls le placo et la peinture sont réalisés, les cloisons, le choix du sol, l'éclairage et les prises électriques seront posés en fonction du projet. Afin de ne pas retarder les entreprises, les élus seront contactés par des professionnels de l'aménagement intérieur. Plusieurs

dates seront proposées. Pour la deuxième personne, Monsieur le Maire attend, à ce jour, son retour.

Enfin, Monsieur le Maire relate sa rencontre avec Monsieur DRAJKOWSKI, le nouveau directeur de Entreprendre en Sud Vendée dont son rôle est d'aider des entreprises à s'installer. Il a eu connaissance de la disponibilité des locaux.

Lotissement « Village du Moulin »

Les élus s'impatientent du retard de raccordement électrique, malgré une date annoncée du 8 avril. Monsieur le Maire a reçu certains acquéreurs très insatisfaits de cette situation. La société ENEDIS a été contactée en urgence pour pallier ce point. Pendant ce temps, les signatures d'acquisition de terrains se poursuivent.

Lotissement « Kristensen »

Le lotisseur a fait une demande auprès de Vendée Eau pour faire une étude de branchement pour 50 lots.

DEVIS

Rantière

Monsieur le Maire présente le devis de la société qui peut réaliser le mur mitoyen avec l'ancien café : 7 613,19€ HT (soit 9 135,83€ TTC). Les membres de la commission environnement se réuniront pour faire une esquisse des travaux attendus. Si le devis est accepté, la société Rantière pourra également fortifier le pied du mur mitoyen à la SCI Le Gros Roc.

Salle Jean-Louis Ripaud

Madame PASCAULT-BRICAUD présente le devis de la société Sud Vendée Propreté pour le nettoyage approfondi du vitrage de la salle. La société interviendra une fois l'année pour 512€ HT. Les élus valident ce devis.

Remparts

Monsieur le Maire présente le devis de la société David FORT pour le nettoyage des remparts pour 2 500€ HT (soit 3 000€ TTC). Pour une exécution rapide (début juin), l'ensemble du conseil valide le devis.

Locatif

Le moteur du Velux du 9 Rue de la Vallée est en panne. Son changement est prévu pour 445,80€ TTC. Les élus approuvent le devis.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Commission cimetière

La commission travaille actuellement sur l'agrandissement du cimetière en créant d'autres emplacements pour des cavurnes. Leur emplacement a été matérialisé au sol. Cinq cavurnes sont commandés et seront installés. Afin de limiter les coûts, Monsieur le Maire propose de créer les caveaux et d'acheter au fur et à mesure les plaques en granit. Les futurs cavurnes seront cachés par les cailloux et libérés en fonction des demandes. Avant de valider le devis de la société Munier, la commission établira le nombre exact de cavurnes à prévoir. Monsieur le Maire s'interroge sur l'agrandissement des concessions. La question d'un décapage général ou au cas par cas est posée. Pour un gain de temps, le décapage des futurs emplacements est validé et sera réalisé par les employés communaux.

MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

La Maison des Communes met à disposition un médiateur qui interviendrait entre le personnel et la Municipalité en cas de désaccord ou divers litiges. Le coût de la médiation sera demandé à l'utilisation de la médiation. Le conseil municipal valide cette convention.



24 juin 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments du centre bourg

La venue d'un kinésithérapeute a modifié l'aménagement du cabinet : une douche et une vasque seront posées pour répondre à sa demande. Son activité débute en juillet et occupera l'ancien cabinet de l'ostéopathe jusqu'à l'achèvement des travaux. Comme évoqué dernièrement, il logera provisoirement dans l'appartement au-dessus de l'actuel cabinet médical pour un loyer de 50€ (les charges étant à partager avec les médecins).

Monsieur le Maire fait part de quelques détails à achever dans le cabinet médical : installation d'une cloison, pose de baguettes d'angle, suppression de la protection solaire sur la fenêtre pour être remplacée par un film de protection anti-reflet. Tous ces changements ont généré une moins-value de l'entreprise Coudronnière d'un montant de 4 181,86€ TTC.

Pour l'autre partie du bâtiment, une nouvelle rencontre a eu lieu avec la société MECA et la personne porteuse du projet de restauration afin d'étudier l'aménagement.

Village du Moulin

Monsieur le Maire fait savoir que le raccordement électrique serait prévu le 6 juillet. Les signatures pour l'achat des terrains se poursuivent. Monsieur le Maire s'interroge sur la prise en charge des casses des bordures et de l'enrobé causés lors des travaux ; dès que toutes les parcelles seront vendues, Monsieur le Maire envisage une rencontre avec le géomètre Monsieur VERRONNEAU et la société Bouygues.

Lotissement « Kristensen »

Suite à sa rencontre avec le géomètre et le nouveau propriétaire, Monsieur le Maire rapporte la diminution de surface de certaines parcelles (certaines d'entre elles

étaient jugées trop grandes) mais la part des espaces verts et des voies douces est plus grande. Au total, 104 parcelles seront créées (contre 93 initialement). Le plan de circulation a été revu : une proposition d'un sens unique sur Rue de la Chalanderie a été faite par le promoteur, les autres accès du lotissement resteront en double sens. Monsieur le Maire ne cache pas que ce projet contrarie les services de la Communauté de Communes par rapport à l'enveloppe urbaine. Le permis d'aménager ayant été accepté avant le SCoT, l'intégration du lotissement à l'enveloppe urbaine est exclue.

Hauts du Lac

Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur Penning de Vries indiquant la vente de 2 parcelles et la signature de 6 autres compromis. Le propriétaire a fait remarquer qu'il reste l'installation de l'éclairage public avant la reprise du lotissement par la commune. Les élus sont surpris de cette annonce car aucun échange ni contact n'ont eu lieu. Le propriétaire envisage l'implantation de 9 candélabres sur le terrain. La Municipalité sera consultée pour le choix des luminaires. Les élus acceptent cette idée mais veulent s'entretenir avec le propriétaire pour leur nombre.

DEVIS

Monsieur le Maire fait part du nouveau devis l'entreprise Coudronnière face aux différentes modifications à apporter sur le bâtiment du centre bourg : 1 483,70€ HT (soit 1 780,44€ TTC). La pose du film de protection et le revêtement du plan de travail est estimée à 3 840,38€ TTC.

Devis Rantière : pour la création de la trappe de visite + la reprise de l'ancien mur + l'enduit du mur mitoyen = 5 782,54€ HT (soit 6 942,65€ TTC).

L'entreprise Rineau TP travaillera sur l'extérieur et interviendra en 2 phases, en débutant sur le désactivé et l'enrobé sur la partie cabinet et du kinésithérapeute.

Des élus ont échangé avec la société pour modifier la largeur du trottoir. Montant du devis : 2 765,04€ HT (soit 3 318,05€ TTC).

Devis du Sydev pour l'éclairage public au niveau des Ouillères : la participation de la commune s'élève à 12 830€ avec une moins-value possible si certains mâts sont conservés et en fonction du choix des luminaires. L'ensemble du conseil accepte le devis du Sydev.

Monsieur le Maire présente un avenant de la société **Chaufféo** pour l'arrivée d'eau chaude et d'eau froide dans le futur cabinet du kiné d'un montant de 413,69€ HT (soit 496,43€ TTC). Tous les élus valident le devis.

Réfection de la voirie annuelle : Monsieur SABOURAUD présente 3 devis. Rineau TP est la société la mieux disante avec un devis de 29 005€ HT (34 806,60€ TTC).

Spectacle pyrotechnique du 13 Juillet : le contrat de prestation de la société Mille Feux s'élève à 8 840€ TTC. Tous les élus valident le devis.

Impasse de la Joletière : le devis de bornage (du géomètre Verronneau) de la voie privée s'élève à 1 089€ HT (soit 1 306,80€ TTC) ;

Sortie scolaire à la base de loisirs : le coût total de la sortie s'élève à 816€ (660€ pour les activités et 156€ pour le transport) réparti de moitié entre la commune et le CPE. L'ensemble du conseil municipal valide le devis.

BAIL PROFESSIONNEL : CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Monsieur le Maire rappelle que, le temps des travaux, le kinésithérapeute occupera un local communal (situé à côté du cabinet de l'ostéopathe) pour son activité. Par souci d'égalité, les élus décident d'appliquer le même loyer soit 200€ mensuels, les charges restant pour la commune.

Municipalité

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SAPL – ANNÉE 2021

Monsieur le Maire rappelle que la SAPL peut aider les collectivités sur les bâtiments, sur l'ingénierie routière, sur le domaine touristique et sur d'autres aspects via Vendée Expansion. Le rapport est mis à disposition de chaque actionnaire dont fait partie la commune de Mervent. Monsieur le Maire précise que le rapport est en libre consultation pour les élus.

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} juillet, entrera en vigueur la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales. La publicité des actes devra se faire par voie électronique. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir entre l'affichage papier ou la publication électronique. Après en avoir délibéré, les élus décident de faire paraître les actes par voie électronique (via le site de la commune).

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire annonce que Madame Marteau-Guérin Betty sera en congé maternité à la fin de l'année scolaire 2022, et sera remplacée par Madame DORKEILD SHANNON actuellement en Service Civique à l'école.

De plus, Monsieur FAVREAU Laurent veut faire valoir ses droits à la retraite. Il devrait partir en novembre. La question de son remplacement est soulevée. En cas de recrutement, des compétences en bâtiments seront exigées (maçonnerie, plomberie...). Enfin, l'absence d'un second véhicule est soulignée.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Grande Perrure

Monsieur SABOURAUD précise qu'un accord a pu être trouvé entre la commune et les riverains. Reste à acter l'échange de parcelles officiellement.

Assurance

Monsieur le Maire fait part du versement de l'indemnité d'assurance suite à l'incendie de la supérette : 17 534,96€.

Conseil départemental

Dans le cadre des droits de mutation, la somme de 64 480,69€ a été versée à la commune.

Salon de coiffure

Après en avoir débattu puis délibéré, les élus ont décidé de fixer le prix de vente de l'agrandissement du salon de coiffure (actuelle salle d'attente) à 13 000€.

Vendée Numérique

Monsieur le Maire annonce une prévision de fin d'installation de la fibre pour fin 2023. Selon Vendée Numérique, 158 logements merventais sont raccordés à la fibre.

Association Merventaise

Monsieur le Maire fait part de l'arrêt de l'association « Unis Vers Terre de Lumière » et fait part des remerciements du Président pour les prêts de la salle des fêtes de la Mairie.

Location salles

Pour la manifestation privée de l'association de Tango sur la semaine du 11 au 18 Juillet, les élus décident d'appliquer le tarif préférentiel de 500€.

22 juillet 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment du centre bourg

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux sur l'extérieur sont repoussés suite à un retard de livraison des pavés qui délimiteront le béton désactivé. La livraison est prévue semaine 30 pour un commencement des travaux prévu fin août ; la réception de chantier pourrait avoir lieu début septembre. Monsieur le Maire fait savoir que des demandes d'ouverture de compteurs électriques et de compteur d'eau ont été faites.

Dans le cabinet médical, la fenêtre floutée a été posée ainsi qu'une partie miroir (pour plus de confidentialité) ; les élus sont satisfaits du résultat. Quelques modifications vont être demandées : poser l'autocollant opaque moins haut de façon à faire pénétrer plus de lumière dans la pièce. Les meubles sont installés, les vasques restent à poser.

Dans le futur cabinet du kinésithérapeute, la chape sera normalement coulée semaine 30. Quelques détails de branchements électriques sont à prévoir. Comme demandée, la douche italienne va être posée. Monsieur le Maire informe de la signature du devis correspondant : 1 438,26€.

Monsieur le Maire fait part de plusieurs avenants pour le chantier : Riveau TP prévoit une plus-value de 2 765,04€ HT correspondant au revêtement supplémentaire en béton désactivé sur le trottoir et à l'enrobé noir ; l'entreprise Coudronnière propose une plus-value de 1 483,70€ HT pour la trappe de visite demandée pour la climatisation, la modification des meubles des médecins, le meuble d'accueil et la pose d'étagères. Pour le changement des stores de protection, l'entreprise Coudronnière estime une moins-value de 341,47€ HT ; Comelec Services prévoit une plus-value



de 912€ HT pour l'installation de prises électriques au sol dans le cabinet médical, le déplacement de l'alarme incendie et le rajout d'une ligne d'alimentation pour le kinésithérapeute ; Enfin, la société Chaufféo estime une plus-value de 2 604,48€ HT pour la fourniture et la pose des vasques. Tous les avenants cités sont acceptés par le conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur GAGO, le kinésithérapeute, a débuté son activité depuis le 21 juillet et qu'il reçoit de très bons retours des patients. Concernant le projet de restauration dans le local vacant, l'avancée est au point mort. Les élus vont relancer le porteur de projet à la rentrée. Lors de la réunion de chantier, un devis d'un trompe-l'œil pour la fenêtre à l'étage a été demandé.

Village du Moulin

Monsieur le Maire poursuit les signatures d'acquisition chez le notaire. Le raccordement électrique est effectué, les tranchées du futur parking des « 3 Cocottes » sont bouchées ainsi que celles de l'entrée du lotissement. Monsieur le Maire espère un entretien avec Monsieur VERRONNEAU et l'entreprise Pelletier pour discuter des diverses casses des bordures. L'entreprise Colas sera contactée pour la fin de l'aménagement de sécurité : parking devant « les 3 Cocottes », le virage devant « Désiré Frisque » et l'entrée du lotissement.

Autres lotissements

Monsieur le Maire fait savoir que des parcelles se vendent au lotissement Haut du Lac et au Clos du Bois. Concernant la rétrocession du Haut du Lac à la commune, les échanges sont restés sans suite pour le moment.

Remparts

L'entreprise Fort est intervenue pour le nettoyage des remparts. L'accès est assez dégagé pour effectuer un état des lieux par drone. Monsieur GRELET va être contacté

pour réaliser une analyse. Monsieur le Maire contactera prochainement la Fondation du Patrimoine.

DEVIS

Monsieur le Maire fait lecture du devis de la SAUR pour le raccordement en eau potable du cabinet du kinésithérapeute et du futur local restauration : 1 491,07€ TTC. L'ensemble du conseil municipal accepte le devis.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une vente de plusieurs parcelles d'un même propriétaire a lieu sur la commune. Etant dans le périmètre de préemption urbain, la commune peut faire valoir son droit. Un terrain situé en zone 1AU sur les Ouillères fait partie des 3 hectares de parcelles à vendre. Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.

PERSONNEL COMMUNAL

Lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire a fait savoir que Monsieur Laurent FAVREAU voulait faire valoir ses droits à la retraite, permettant ainsi une campagne de recrutement pour son remplacement. Après étude de son dossier, le centre de gestion de La Roche sur Yon a estimé son départ plus tard que prévu : en mars 2024. La proposition de l'annonce pour un recrutement est donc repoussée. Pour pallier à l'absence de l'un des agents communaux, une personne a été recrutée sur deux périodes : pour le remplacement de l'agent en question pour un arrêt de travail du 5 au 13 juillet et pour pallier à l'accroissement d'activité durant les congés d'été du 25 au 30 juillet.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention exceptionnelle

Madame ROYER étant la Présidente de l'Association Maireventi, ne peut prendre part au vote et quitte la salle. Afin de couvrir les frais pour la communication de la soirée conte prévue le 14 août prochain, l'association demande une subvention exceptionnelle de 250€. A l'unanimité, les élus répondent favorablement à cette demande.

Mutuelle du personnel

Madame PASCAULT-BRICAUD présente une proposition de mutuelle pour le personnel communal. L'adjointe précise qu'à compter de 2025, toute collectivité doit proposer obligatoirement une complémentaire au personnel. Les élus acceptent cette proposition après que chaque agent sera concerté.

Sortie scolaire

Suite à la dernière réunion de conseil, une délibération rectificative doit être prise : le versement de la moitié de la facture sera effectué au CPE et non à la Coopérative Scolaire.

Sydev

Une augmentation importante des tarifs est prévue. La société appelle à la plus grande vigilance de chacun et à réduire sa consommation. Le budget prévisionnel de consommation pour Mervent est estimé à 35 559€ TTC. Le Sydev prenait en charge une partie de la consommation électrique de la commune et précise que cela se reconduit pour l'année prochaine.

Saint Thomas

Monsieur le Maire fait lecture de la convention du Sydev pour l'éclairage public sous-terrain et la reprise du branchement télécom du lieu-dit Saint-Thomas. La participation communale s'élève à 7 418€. Tous les élus acceptent de signer ladite convention.

Municipalité

Vente terrain : Monsieur le Maire informe que la vente de terrain à la Poupardière à Madame BIDEZ a été acté devant le notaire.

16 septembre 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments du centre bourg

Après la pause estivale, les travaux ont repris sans retard et ont bien avancé. La remise des clés du cabinet médical a été effectuée avec l'émission de réserves. Avant d'occuper les locaux, les médecins doivent contacter leur informaticien pour gérer les branchements techniques. Les raccordements à l'eau et à l'électricité sont faits. Le fonctionnement du chauffage n'a pas encore été testé par les élus ainsi que la porte automatique d'entrée. Une société de nettoyage sera mandatée pour la mise en propreté des lieux. Sur l'extérieur, le béton désactivé et l'enrobé sont en cours de séchage ; il reste le marquage au sol et le caniveau pour l'écoulement des eaux pluviales. Un piège à eau sera créé le long du muret sur une longueur de 6 mètres.

Cabinet du kinésithérapeute

Les travaux intérieurs sont bien avancés. Il reste la pose de certains plafonds, de la faïence et des sanitaires. Monsieur Gago sera contacté pour choisir les couleurs des murs et le type de floutage des fenêtres.

Projet restauration

Monsieur Bonneau présente un plan du projet ainsi que le devis de l'aménagement de la cuisine de la société MECA : 43 230€HT (soit 51 876€ TTC). Les élus sont intéressés par le projet ; l'architecte sera contacté pour étudier l'aménagement dans le détail. Un prochain contact du porteur du projet est attendu.

Village du Moulin

Une réunion de chantier a eu lieu pour régler les casses des bordures et de la voirie faites lors des travaux, en présence du cabinet Verronneau. Ce dernier a contacté l'entreprise en charge des réparations. Le nécessaire devrait être fait. Monsieur le Maire fait savoir que la signature de 5 autres parcelles a été actée.

Lotissement Haut du Lac

Monsieur le Maire a reçu un mail de Monsieur Penning de Vries pour connaître la décision des élus quant à la prise en charge de l'éclairage public. Monsieur le Maire souhaite une rencontre pour étudier la demande et revoir le nombre de lumineux.

VOIRIE

Monsieur le Maire informe les élus que la société COLAS reste sous silence malgré les nombreuses relances pour terminer le parking en face « Les 3 Cocottes » et l'enrobé. Les appels auprès de l'entreprise RINEAU restent sans réponse (les travaux de voirie devaient débuter prochainement). Monsieur le Maire fait savoir qu'une réunion tourisme aura lieu le 27 septembre avec les professionnels pour travailler sur la signalétique.

Des fossés devaient être refaits par les employés communaux. Le tractopelle étant hors service (casse d'une pièce), une entreprise va être mandatée pour effectuer ces travaux. La préparation des cavernes va également être faite par un sous-traitant.

REMPARTS

Madame ROYER relate sa rencontre du 16 août avec Monsieur NAYL et Monsieur BON de la Fondation du Patrimoine. Le dossier pour la demande de subvention sera présenté pour une tranche de travaux. Le montant de subvention souhaité serait de 70 000€. Les élus, après en avoir délibéré, votent pour le lancement de la souscription et autorisent Monsieur

le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine. Les fonds de « Air BnB » peuvent être avantageux. Le plan de financement est basé sur 150 000€

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Manifestations estivales

Monsieur BONNEAU fait part du déficit de la fête de la musique du 1^{er} juillet : 3 037,80€ (coût supporté par la commune). Le coût du spectacle pyrotechnique du 13 juillet s'élève à 15 000€ environ. Le bénéfice de la buvette – restauration est de 2 584,45€ répartis entre les associations bénévoles et présentes aux deux manifestations. Le 7 octobre prochain, tous les bénévoles sont invités pour les remercier et faire le bilan des festivités. L'achat de verres réutilisables à l'effigie de la commune est proposé ; les élus valident le devis pour la confection de 3 000 verres pour 1 471€.

LOGICIEL CIMETIÈRE

Madame PASCAULT-BRICAUD présente le devis de SEDI-Equipements pour l'acquisition d'un logiciel cimetière. Les élus valident le devis pour un montant de 19 182,24€.

AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DE « L'EMBELLEMENT : TRAVAUX DE FAÇADE / TOITURE »

Monsieur le Maire présente la facture des travaux de réfection de l'habitat de Monsieur RAUX. Dans le cadre du programme d'« embellissement : travaux de façade / toiture », les élus valident l'octroi de la subvention de 1 000€ à Monsieur RAUX qui bénéficiera du même montant de la Communauté de Communes de Fontenay-le-Comte.



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À LA MAISONNETTE

Afin de pouvoir stocker les produits saisonniers et/ou volumineux, le gérant de la COOP a demandé s'il était possible d'utiliser un espace de l'atelier communal au lieu-dit la Maisonnette. Le conseil municipal est favorable à cette demande et fixe l'indemnité mensuelle d'utilisation à 40€.

SYDEV : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE

La participation communale pour les travaux d'éclairage au lieu-dit Saint Thomas s'élève à 6 287€. Les élus valident le devis et autorisent Monsieur le Maire signer la convention avec le SyDEV. Les élus s'interrogent sur l'arrêt des travaux aux Ouillères ; Monsieur le Maire fait savoir qu'un mouvement de grève de la part d'Enedis retarde les travaux.

Pour faire des économies d'énergie, le conseil municipal réfléchit à une baisse de la durée de l'éclairage public ; il est envisagé d'éteindre les lumineux à partir de 20h en période hivernale. Le SyDEV sera prochainement contacté pour changer les horaires d'allumage de l'éclairage public.

RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) DU 25 MAI 2022 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE

La CLECT propose de retenir sur l'attribution de compensation de Fontenay-le-Comte d'un montant de 267 261€ pour 2021, la somme de 141 412€ (correspondant au transfert de l'école de musique) pour la compétence mobilité. L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cabinet kinésithérapeute

Monsieur le Maire présente l'avenant de l'entreprise Caron pour la pose de la douche italienne : 1 198,55€ HT (soit 1 438,26€ TTC).

Location de salles

Une entreprise loue les deux salles des fêtes sur deux jours en semaine. Le Directeur a demandé s'il était possible de leur facturer un forfait ménage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le forfait ménage à 250€ pour les deux salles.

Bornage

Lors du bornage d'une parcelle au Nay pour une vente, il s'est avéré que la route départementale passe sur la propriété. Selon le géomètre, la commune doit racheter cette parcelle qui est sous la route pour 1€ symbolique et les frais d'acte. Monsieur le Maire se rapprochera de l'agence routière départementale pour savoir qui doit prendre en charge le rachat de cette parcelle.

Remboursement livres

Madame la Directrice souhaite le remboursement de livres achetés par la coopérative scolaire pour un montant de 40,80€. L'ensemble du conseil municipal accepte le remboursement.

Triathlon

Monsieur le Maire a rencontré une association de Faymoreau qui souhaiterait s'installer sur la commune pour y développer du triathlon ; elle a l'accord de Vendée Eau pour les activités aquatiques. Les membres recherchent un local pour leurs séances : les vestiaires du stade de foot leur seront proposés.

Devis

Monsieur BONNEAU fait lecture du devis de l'entreprise Grellier pour le remplacement des ouvertures : 947,50€. L'entreprise

Grellier a également établi un devis pour la remise en état du portail du cimetière : 380€ HT. Les élus valident les devis. Enfin, le vitrage sur la terrasse de la salle Jean-Louis Ripaud bouge encore trop ; des baguettes de fixation par le haut vont être commandées et une fixation au sol d'un vitrage également.

Garde d'enfants

Monsieur le Maire informe les élus d'une pénurie d'assistantes maternelles sur la commune ; plusieurs d'entre elles ont décidé d'arrêter leur activité pour diverses raisons. Les élus projettent une réflexion sur un mode de garderie (micro-crèche, halte-garderie, coût, local, fonctionnement...).

14 octobre 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire rapporte les conclusions de la dernière réunion de chantier : le cabinet médical est sur le point d'être achevé (quelques retouches constatées à prévoir lors de la réunion de ce jour) : le réglage de la porte automatique est à revoir ; il semble trop sensible.

Le cabinet de kinésithérapie est, lui aussi, pratiquement terminé : il reste le raccordement électrique. Monsieur GAGO sera contacté pour l'ouverture du compteur en son nom. Le conseil municipal doit se décider pour le montant du loyer du cabinet. Après en avoir délibéré et débattu, les élus fixent le loyer mensuel à 450€.

Arrivée de Madame Royer

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet restauration va aboutir ; l'ouverture est prévue pour le printemps. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer du local à 550€. Le projet se confirmant, une rencontre va s'organiser avec la future gérante ; l'architecte sera contacté pour finaliser les plans en fonction

Municipalité

des branchements et le devis de la société Meca sera revu en fonction des besoins et du plan. Monsieur BONNEAU expose les différentes esquisses de la partie bar au conseil municipal et demandera un devis. Les élus souhaitent un devis comparatif d'une autre société également.

Avenant n° 3 du lot 13 (chauffage – ventilation – plomberie)

Monsieur le Maire expose aux élus l'avenant de la société Chaufféo concernant le cabinet du kinésithérapeute : la pause d'une douche augmente le marché de 1 128,38€ HT. L'assemblée n'émet aucune opposition à la signature de l'avenant. Le devis pour le nettoyage des locaux est toujours en attente. Monsieur le Maire reprendra contact auprès du SyDEV car aucun branchement au réseau n'est effectué contrairement à ce qui est soutenu par la société. Sur l'extérieur, l'enrobé est en cours de préparation : les pavés séparant l'enrobé sont posés. Un caniveau, non prévu initialement, sera créé à l'entrée du cabinet de kinésithérapie (une légère pente a été constatée lors d'une précédente réunion de chantier).

Lotissement du Village du Moulin

Monsieur le Maire fait savoir que les bordures ont été reprises mais le travail est peu satisfaisant.

VOIRIE

Monsieur Sabouraud a contacté la société Rineau : les travaux sont toujours programmés, mais face à un calendrier bien chargé, l'entreprise ne peut donner de date fixe. La société Colas reste sans réponse aux appels de Monsieur SABOURAUD pour terminer les derniers travaux.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Signalétique touristique

Monsieur SABOURAUD a rassemblé les différents professionnels du tourisme qui ont répondu présents. Ils sont tous d'accord sur un point : la signalétique doit être retravaillée pour être plus sobre, en harmonie (moins de couleur à chaque panneau, par exemple) et à l'effigie de Mervent. Actuellement, on dénombre entre 160 et 180 panneaux. Monsieur SABOURAUD annonce un premier chiffrage pour le renouvellement à 2 000€ par point de signalétique. Une nouvelle réunion est programmée et un groupe de travail sur l'application WhatsApp est mis en place pour échanger à distance entre les professionnels. Se pose la question du coût : à quelle hauteur participe la commune ?

Commission Animation

Monsieur Bonneau fait le bilan de la soirée des remerciements du 7 octobre (pour la participation des bénévoles à la fête de la Musique et au 13 juillet). L'adjoint regrette le peu de présents. Le bilan des deux festivités a été présenté aux associations ; tous les présidents sont prêts à aider pour la saison 2023. Les associations se sont vues remettre leur chèque pour leur participation. Celles-ci ont été surprises des montants mais surtout du montant de la commune alloué au spectacle du 13 Juillet. Elles remercient la Municipalité de verser l'intégralité des bénéfices aux associations merventaises.

Conférence des Maires

Monsieur le Maire relate la conférence qui s'est tenue ce mardi 11. Madame la Sous-Préfète a installé sur les communes un point « France Services » qui permet aux habitants de faire leurs démarches administratives. Pour le pôle de proximité, les ateliers auront lieu le vendredi à Foussais-Payré.

Un autre point environnemental a été évoqué : dans le cadre de la PCAET, il a été demandé aux communes si elles voulaient et pouvaient installer des panneaux photovoltaïques. Beaucoup de communes ont été favorables ; deux lieux ont été arrêtés : le pôle automobile de Fontenay (sur le toit du karting) et sur le parking de la Communauté de Communes (des ombrières vont être installées). En 2023, d'autres projets d'ombrières verront le jour sur le parking de la salle des fêtes de Sérigné, à L'Herminault et sur le parking de la salle des 4 vents à Fontaines. La collectivité ne pourra pas s'alimenter en électricité fournie par les panneaux, elle sera intégralement réinjectée dans le réseau et donc revendue. Le coût des travaux sera pris en charge à 70% par Vendée Energie.

Le projet de déplacement et la restructuration du cinéma « Le Renaissance » de Fontenay seront portés par une autre société.

Les travaux de rénovation de l'école de musique située dans l'ancien collège Viète de Fontenay sont estimés à 6,5 millions d'euros plus 2 millions de maîtrise d'œuvre et autres. Les travaux seraient réalisés durant le 1^{er} semestre 2025.

Réunion ERP

Réunion organisée par les services de la Préfecture. Initialement, tout établissement devait être aux normes en 2021 mais pour certaines collectivités, il était difficile de respecter le calendrier. Des délais ont été accordés.

Vendée Eau

Monsieur le Maire informe les élus qu'il reste 40% de réserve d'eau sur Mervent (cela doit permettre d'alimenter le réseau d'eau potable jusqu'en décembre si le temps reste sec). Les prix de l'eau étant fixes depuis 10 ans, ils risquent d'augmenter les prochaines années. Vendée Eau



prévoit +1 million d'euro pour le fonctionnement en 2023, il en coûtera +4 millions les deux années suivantes.

AIDE FINANCIÈRE AU TIRE DE « L'EMBELLEMENT : TRAVAUX DE FAÇADE/TOITURE »

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur SAUNIER qui a entrepris des travaux de rénovation de toiture ; il peut prétendre à une aide de la commune dans le cadre du programme d'embellissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement de la subvention de 1 000€ (Monsieur SAUNIER percevra la même somme de la Communauté de Communes de Fontenay)

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ – ANNÉE 2022

La commune peut bénéficier d'une redevance pour le passage d'une canalisation de gaz sur son territoire sur 3 476 mètres. Selon un calcul spécifique, le SyDEV peut verser à la commune la somme de 147€. Tous les élus sont favorables à cette redevance.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Monsieur le Maire présente le rapport et rappelle qu'il reste en libre consultation pour les élus désireux de le parcourir. Le conseil municipal prend acte du rapport.

GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS DE :

-BALAYAGE MÉCANIQUE DES VOIES -MARQUAGE ROUTIER

Suite à l'échéance à venir au 31 décembre 2022 de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de marquage routier, qui s'inscrit dans un groupement de commandes établi entre la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée

(CCPFV) et plusieurs de ses Communes membres, l'établissement public souhaite relancer un accord-cadre au 1^{er} janvier 2023. Pour ce faire, la constitution d'un nouveau groupement est nécessaire. L'objectif de cette démarche consiste à n'effectuer qu'une seule procédure de passation pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs publics. En outre, le groupement permet de bénéficier de la réactivité du fournisseur attributaire et d'augmenter les volumes d'achats pour réaliser des économies. Monsieur le Maire informe que le coût du balayage des voies sur Mervent risque d'augmenter proportionnellement au nombre de voies nouvellement créées (Clos du Bois quand il passera communal, Village du Moulin...). Le conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX : CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 – 2027

Les côteaux qui appartiennent à l'espace départemental sont entretenus par la commune. Le Département participe financièrement à hauteur de 70% du coût de l'entretien. Tous les élus sont favorables à la reconduction de la convention pour 2023 – 2027.

MOTION RELATIVE À L'ACCÈS AUX SOINS

Monsieur le Maire fait lecture de la motion en question. La densité médicale au niveau nationale est de 8,9 médecins pour 10 000 habitants (au niveau régional, on passe à 8,4). Au 1^{er} janvier 2020, la densité médicale sur le territoire de la Communauté de Communes est de 6,4 médecins pour 10 000 habitants. En signant cette convention, la Communauté de Communes avec l'ensemble des communes signataires, demande à ce que l'Etat assure une offre de

soin adaptée à la population et rapidement. L'ensemble du conseil municipal adopte la convention.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Afin de consolider le système de protection et de lutte contre les incendies, le Maire doit désigner un correspondant incendie et secours. Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) de la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Monsieur LARGETEAU René-Pierre se propose, le conseil en prend acte.

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

En cas d'absence d'un agent communal sur une période plus ou moins longue, la commune peut, avec cette délibération, employer une personne. Ce remplaçant devant avoir les qualités et compétences requises pour occuper le poste en question. Tous les conseillers sont favorables à cette proposition.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Référents vélo

La Communauté de Communes lancera prochainement un schéma directeur cyclable. Chaque commune doit identifier 2 « référents vélo » pour participer aux différents temps d'échange. Le premier atelier se tiendra le 17 novembre à 10h. Madame VASSEAUD Céline et Monsieur SABOURAUD Damien se portent volontaire.

Bornage

Lors de la dernière réunion de conseil, une demande de bornage d'une parcelle de Monsieur PICARD, par la commune avait été demandée. Après renseignement,

Municipalité

s'agissant d'une parcelle donnant sur la route départementale, les travaux de bornage reviennent au Département.

Busage

Des travaux de busage sont demandés par une habitante de la Route de la Bironnière. Le tractopelle de la commune étant hors d'usage, les travaux sont réalisés par une entreprise extérieure.

La cave d'une maison sise Rue de la Chapelle est régulièrement inondée. Le propriétaire demande un remplacement des buses communales. Avant d'entreprendre de lourds travaux, les élus proposent une solution moins coûteuse : étudier l'écoulement de l'eau à l'aide de colorants.

Cimetière

Le devis validé lors du précédent conseil datant de 2021, un nouveau a été établi par le prestataire (avec un geste commercial) proposé à 18 338,54€. Le conseil valide ce nouveau devis. Des devis pour la fourniture de trente cavurnes sont proposés. Monsieur le Maire fait savoir que le travail de reprise de concessions devra débuter ; le nouveau logiciel le permettra.

Remparts

La convention avec la Fondation du Patrimoine a été signée le 3 octobre dernier ; l'appel aux dons est lancé.

Réunion assainissement

Le renouvellement de la station de Mervent a été évoqué lors de cette réunion. Face au coût supporté par la Communauté de Communes, le projet reste en sommeil (la Communauté de Communes à un budget de 500 000€ par an d'investissements prévus dans l'assainissement, le coût du remplacement de la station de Mervent prévoit quatre années d'investissement). Aujourd'hui, la station fonctionne correctement mais en cas de constructions

supplémentaires, elle peut arriver à saturation si le nombre d'habitants augmente trop.

TPE

Un devis de la société BOUTIN est présenté pour l'acquisition d'un TPE pour régler la redevance des camping-cars et des tickets de cantine : 108,33 € HT (soit 131,09€ TTC).

24 novembre 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Avenant n°4 au lot 7 (menuiseries extérieures aluminium)

Monsieur le Maire présente l'avenant de l'entreprise Coudronnière pour le changement de la fenêtre dans le cabinet médical. Le montant s'élève à 1 188€ HT passant le marché à 79 089,86€ HT.

Monsieur le Maire fait savoir que l'emménagement des médecins est retardé par le raccordement téléphonique qui dure.

Dans le cabinet du kinésithérapeute, Monsieur GAGO doit prendre à sa charge l'ouverture du compteur électrique. Le professionnel fera la démarche.

En ce qui concerne le futur restaurant, une nouvelle rencontre est prévue avec l'architecte, l'entreprise Meca et les élus.

Devis

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Meca pour la fourniture et la pose des électroménagers pour le futur restaurant. Montant du devis : 39 900€ HT (soit 47 880€ TTC). L'ensemble du conseil valide le devis.

Projet restaurant : Le plan du bar sera transféré à l'architecte Thibaut-POCHON pour établir un nouveau devis de l'agencement du bar, ainsi qu'à l'entreprise Grelier.

Sydev

La pose des gaines pour l'éclairage extérieur étant réalisée, les travaux d'enrobé vont débuter. Lors de la rencontre avec la restauratrice, la question de la prise en charge de l'ouverture du compteur sera posée.

Monsieur le Maire fait savoir que le trottoir sera agrandi afin de réaliser une petite terrasse pour accueillir les clients. Les élus émettent l'idée d'aménager une autre terrasse à l'entrée du parc de la Mairie sous les platanes.

« Ancien » cabinet médical : Monsieur le Maire fait savoir que les travaux d'étanchéité sont finis sur l'actuel cabinet médical ; reste à contacter l'entreprise Coudronnière pour changer le placo ayant souffert de l'humidité.

Alexandra Coiffure : Après réflexion, les gérants du salon de coiffure abandonnent le projet d'agrandissement (par la salle d'attente des médecins).

Infirmières

Monsieur le Maire a reçu des infirmières de Foussais pour visiter le local qui leur sera destiné et ont échangé sur le projet.

Loyers

Après délibération, le conseil a fixé le loyer pour le kinésithérapeute à 450€ ; Monsieur le Maire rajoute que Monsieur GAGO recherche un collègue pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses. Le conseil municipal fixe également le loyer de la partie restaurant à 550€.

ENQUÊTE PUBLIQUE SAS IEL EXPLOITATION 55 : AVIS

Une enquête publique s'est tenue du 17 octobre au 19 novembre sur le projet d'implantation de 2 éoliennes sur la commune de Saint Maurice des Noues. Les communes environnantes doivent



donner leur avis. A bulletin secret, les élus ont pris part au vote : Sur 11 votants, 10 bulletins « Contre », 1 bulletin blanc et 0 bulletin « Pour ». Le conseil municipal de Mervent s'oppose donc au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Saint Maurice des Noues.

VOIRIE

Monsieur Sabouraud fait savoir que les travaux de sécurisation d'entrée du bourg seront réalisés par l'entreprise Colas, au printemps prochain. Dans le programme de voirie 2022, le chemin de la Pauguère sera refait avec du caillou. Monsieur le Maire a été contacté par le Sycodem pour résoudre le problème de demi-tour du camion de ramassage des ordures ménagères. La commune pourrait déposer des pierres sur lesquelles Rineau TP versera des cailloux. Pour cela, le décaissement est important, le problème du stockage du surplus de terre est soulevé, d'autant plus que les manœuvres d'engins est limité par l'étroitesse de la voie.

Autre soucis soulevé par le Sycodem : au Chêne Tord, la route forestière étant interdite à la circulation, les agents du syndicat demandent de faire demi-tour dans la cour du restaurant La Joletière.

Enfin, Monsieur le Maire informe les élus qu'un projet de regroupement de bacs à ordures va se mettre en place sur la commune, évitant des arrêts trop nombreux du camion de ramassage.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Centre de santé

Les Maires des communes ainsi que des professionnels de santé, de l'ARS, des Directeurs d'EHPAD ont été invités à une réunion de la Communauté de Communes pour prendre connaissance du travail d'un cabinet d'étude sur le milieu médical en Sud Vendée. L'idée serait d'avoir un centre de santé avec des médecins salariés (et

non plus libéraux). Pour avoir un bon rapport quantitatif entre les médecins et les patients, il faudrait 19 médecins généralistes sur l'ensemble du territoire.

Ecole

Mesdames PASCAULT-BRICAUD et SPENNATO font le bilan du conseil d'école du 20 octobre dernier. Elles rappellent les demandes des parents et des enseignants : demande de changement des housses de matelas des lits pour la sieste, les enfants s'ennuieraient dans la cour, demande d'une boîte à lettres pour le conseil des parents d'élèves, demande d'une étagère dans une classe... Les travaux demandés ont été réalisés par les agents ; les balles de tennis sont mises aux pieds des chaises. Le problème de la qualité et de la quantité à la cantine revient ; les adjointes vont rapidement prendre contact avec la société Elixir. Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du CPE : la Directrice les a sollicités pour l'achat d'appareils photos, de matériel de cuisine, de ballons, de vélos et draisiennes... Pour répondre à cette requête, le CPE demande une subvention exceptionnelle. Les élus prendront contact avec la présidente pour avoir plus de détails.

Bilan touristique

Monsieur SABOURAUD rapporte les conclusions de la saison 2022. Cette année restera une très bonne année par rapport au chiffre d'affaires de l'office de tourisme : 74 000€ de taxe de séjour en 2022 (contre 56 000€ en 2021) soit +30%. 28 000 visiteurs ont parcouru les 4 communes (Mervent, Foussais, Vouvant et Fontenay-le-Comte). En conclusion, les chiffres d'affaires ont augmenté pour tous les sites touristiques malgré une baisse de la fréquentation. Monsieur SABOURAUD termine en annonçant la dissolution de Sud Vendée Tourisme et la création de Vendée

Grand Sud qui regroupera les 3 EPCI : Fontenay-le-Comte, La Chataigneraie et Vendée Sèvre Autise.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DROIT DES SOLS : CONVENTION DE RÉPARTITION DES MISSIONS ACTUALISÉE

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les particuliers et les privés peuvent déposer leur demande d'urbanisme en ligne via le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU). Le dépôt papier reste toutefois possible en mairie. Le conseil municipal valide la signature de la convention de répartitions des missions d'urbanisme entre la commune et les usagers.

CIMETIÈRE : RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE

Monsieur le Maire fait lecture de Monsieur TRUPOT indiquant son souhait de rétrocéder la concession familiale à la commune renonçant aux années de la concession restantes. Les élus ne sont pas d'accord pour imposer ou non les frais du caveau au prochain concessionnaire.

MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du gérant de la société Elixir, prestataire des repas du restaurant scolaire. Face aux difficultés financières percutées par la hausse des différents coûts, la société Elixir propose une hausse des prix. La commune doit prendre un avenant pour augmenter les coûts du repas scolaire. Tous les élus acceptent la signature de l'avenant.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2023

Actuellement, les facturations de la commune fonctionnent avec la nomenclature M14. Pour être applicable au 1^{er} janvier 2023, la commune peut passer, sans délai,

Municipalité

à la nomenclature M57. Cette nouvelle nomenclature n'entraîne aucune répercussion sur la comptabilité de la commune si ce n'est quelques changements au niveau des dépenses imprévues et des amortissements.

FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN M57

Avec la nouvelle nomenclature, la gestion des amortissements peut être soit prorata temporis ou linéaire. Sur les conseils de l'ordonnateur, il est préférable de choisir les amortissements linéaires. Le conseil municipal valide cette option.

DEMANDE DE SUBVENTION « SAVOIR NAGER »

Pour compléter les compétences du cycle 1, les élèves de 6^e sont amenés à développer le « savoir nager ». Avec les différents épisodes de Covid, les séances en piscine normalement effectuées en primaire ont été annulées. Le collègue Joliot-Curie de Saint Hilaire des Loges met en place ces séances pour les élèves de 6^e. Pour supporter le coût des séances, le Principal du collège demande une contribution à la commune à hauteur de 20€ au prorata du nombre d'enfants concernés : 4 élèves de Mervent sont concernés. L'ensemble du conseil municipal accepte de verser 80€ au collège Joliot-Curie pour le programme « savoir nager ».

RAPPORT ANNUEL 2021 DE VENDÉE EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Tous les élus ont pris connaissance en amont de la réunion du rapport établi par Vendée Eau. Tous ont constaté une prochaine augmentation du prix de l'eau.

MOTIONS SUR LES FINANCES LOCALES

Le conseil municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économiques et financières sur les comptes de la commune. Par délibération, la commune soutient les positions de l'association des maires de France qui propose différentes solutions à l'Exécutif. Sur la crise énergétique, la commune soutient les propositions faites auprès de la Première Ministre (par exemple, créer un bouclier énergétique d'urgence).

Tous les élus valident la motion sur les finances locales.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'association de « Théâtre merventais » a demandé un tarif pour la location de la salle pour les 5 jours de représentations. Les élus décident de lui faire appliquer une gratuité comme toutes les associations puis 4 lendemains au prix de 130€ par jour (soit 520€).

• Remparts

Le dossier de la Fondation du Patrimoine est passé devant l'association d'Air BnB ; l'avis est en attente. Madame ROYER annonce une collecte de dons à hauteur de +1600€ à ce jour.

• Bornage

Le bornage de l'Impasse de La Joletière a été actualisé. Monsieur le Maire informe que le réseau d'assainissement de Monsieur Metais passe sous la voie ; un plan de recollement sera rédigé.

A la Grande Perrure, le bornage est également réalisé. Un géomètre s'est déplacé pour calculer la surface prise par la voie communale.

• Demande de subvention

Monsieur le Maire fait lecture du Directeur de l'école de Vouvant. 2 enfants de Mervent sont scolarisés à Vouvant ; pour pallier aux frais engendrés par ces deux élèves, l'école demande un versement de 982€ par enfant. La commune de Mervent étant équipée d'une école publique, elle a la capacité d'accueillir ces 2 enfants, le conseil refuse le versement de la subvention.

• Morts pour la France`

Monsieur le Maire a eu une demande de rajout de noms sur le monument aux morts de Mervent ; la demande est en cours d'étude.

• Demande d'ouverture de terrain

Sur un terrain à l'entrée du lieu-dit « L'Erable », une construction d'habitation va se faire. Le conducteur des travaux demande qu'une ouverture se fasse dès l'entrée du terrain car les engins ne peuvent manœuvrer plus bas. L'enrobé sera donc coupé et remis en état. Monsieur le Maire a donné son accord, mais a précisé que la sortie ne servira pas pour les véhicules après les travaux.

TARIFS 2023

Salle des fêtes de la Mairie

Monsieur le Maire propose de ne pas réviser les tarifs de la salle des fêtes de la Mairie pour 2023, sachant que des travaux de réhabilitation sont en projet. Les élus acceptent cette proposition.

	Commune	Hors Commune
Les particuliers		
La journée	80€	140€
Le lendemain	40€	70€
Caution	100€	100€
Les associations		
La journée	Gratuit	140€
Le lendemain	Gratuit	70€
Vin d'honneur		
Particulier et association	Gratuit	70€

Jean-Louis RIPAUD

	Commune	Hors Commune
Les particuliers		
La journée	470€	650€
Le lendemain	130€	130€
Forfait Chauffage (sur demande)		
La journée	100€	
Le lendemain	50€	
Les associations Une gratuité maintenue pour les associations de la commune	260€	540€
Bal rétro	260€	540€
Les professionnels (traiteurs, restaurateurs...)	650€	650€
Les autocaristes	350€	350€

Concessions

Concession trentenaire	60€ le m ²
Concession cinquanteenaire	90€ le m ²

Cimetière

	Hors Commune
Les cavurnes	
30 ans	350€
50 ans	450€
Case dans le columbarium	
15 ans	550€
30 ans	850€
50 ans	1100€
Dispersion des cendres	110

Tarifs accueil périscolaire

Nombre d'heure de garde par mois et par famille	Tarif horaire
½ heure	0.75€
De 1 à 10 heures	1.40€
De 10.5 à 20 heures	1.20€
De 20.5 à 30 heures	1.10€
De 30.5 à 40 heures	0.90€
au-delà de 40 heures	0.80€

Municipalité

Tarifs repas cantine scolaire

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Elios, le prestataire des repas de la cantine scolaire. Pour face aux différentes augmentations (personnel, denrées alimentaires, transport), la société prévoit une hausse de 4,5% de ses tarifs à compter du 1^{er} septembre. Les élus décident d'appliquer la même hausse sur les prix du repas à charge des parents.

Soit à compter du 1^{er} septembre :

- > le repas régulier enfant passe de 3,25€ à 3,40€ ;
- > le repas occasionnel enfant passe de 4,30€ à 4,50€ ;
- > le repas du personnel – enseignant et intervenant extérieur passe de 4,30€ à 4,50€.

Vote des subventions

Comité des Parents d'Élèves Mervent	120€
Société de Chasse Mervent	120€
Nautisme Fontenay-Mervent	120€
Gymnastique Volontaire Féminine « La Détente »	120€
AFN Mervent	120€
Association « Saho-Vidua »	120€
L'Espoir Merventais, Club de Pétanque	120€
Rando Merventaise	120€
Association « Les Amis du Saint Louis »	120€
Association des Musiciens Amateurs (AMA)	120€
Association « Les Murailles de Maireventi »	120€
<i>Madame ROYER Stéphanie se retire de l'assemblée pour ne pas participer au vote de la subvention des « Murailles de Maireventi » étant donné qu'elle est la présidente.</i>	
Country Dance Mervent	120€
Le Théâtre Merventais	120€
<i>Monsieur LARGETEAU René-Pierre se retire de l'assemblée pour ne pas participer au vote de la subvention du « Théâtre Merventais » étant donné qu'il est le président.</i>	
USAV Club de Foot	650€
La Cicadelle	100€
Foussais-Payré Handball Club	100€
Restos du Cœur	100€

COMMISSION ANIMATION



Fête de la musique



Spectacle pyrotechnique



Octobre rose



Calèche de Noël

L'année 2022 a permis à l'ensemble des citoyens de pouvoir revivre, se retrouver dans des moments de fête et de convivialité.

La commission animation, accompagnée de 9 associations et bénévoles, a organisé deux grandes manifestations :

LA FÊTE DE LA MUSIQUE LE 1^{ER} JUILLET

Des animations musicales ont été proposées dans l'enceinte du parc, au niveau de la verrière mais également dans l'église. Des ambiances très différentes ont permis la satisfaction de l'ensemble du public.

LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Cette manifestation a été un réel succès et nous n'avions pas vu autant de spectateurs sur le pont depuis bon nombre d'années. Le spectacle proposé a été de grande qualité. Les animations nouvellement proposées, tel que le concert mais aussi le retour du bal populaire en plein air, ont été largement appréciées. La restauration sur place s'est bien déroulée malgré l'afflux important de visiteurs. Nous réfléchissons déjà à une nouveauté pour l'année 2023.

La commission animation tient réellement à remercier l'ensemble des associations et les bénévoles qui œuvrent pour ces deux manifestations.

OCTOBRE ROSE

Octobre Rose a été reconduit cette année sur la commune. Un parcours en forêt a été proposé sur la première semaine d'octobre. Merci aux personnes ayant réalisé ce travail de décoration sur la commune. De nouvelles idées émergent déjà pour l'année 2023.

MERVENTHON

Le Merventhon a été reconduit cette année le 4 décembre à la salle Jean Louis Ripaud. Un loto avec une tombola ont permis de regrouper bon nombre de joueurs et de récolter des fonds permettant de favoriser la recherche.

ANIMATION DE NOËL

Malgré les problématiques énergétiques, la municipalité a souhaité apporter de la lumière dans notre village pour cette fin d'année. Les illuminations et les sapins ont été remis cette année.

Une animation de Noël a été proposée le 16 décembre en lien avec les enseignantes et le CPE de l'école Maro Vidua. L'arrivée du Père Noël, dans la calèche, a fait pétiller les yeux des enfants. Pour ceux qui le souhaitaient, une balade a été proposée. D'autres enfants ont pu s'amuser sur un château gonflable et une conseillère municipale a proposé la découverte de l'histoire du centre bourg.

A partir de 18h dans la salle Jean Louis Ripaud, les enfants ont débuté la soirée en chantant. Un professionnel de l'animation est venu conforter ce temps. La soirée s'est achevée avec l'arrivée du Père Noël autour d'un buffet.

Tourisme

COMMISSION TOURISME

Belle saison touristique dans l'ensemble pour la commune de Mervent avec quelques points de vigilance à noter mais aussi bien identifiés.

Pour le Sud Vendée Pays de Fontenay, le bilan est positif. Fréquentation en hausse, moins de monde dans les offices de Tourisme (-5%), mais une augmentation du panier moyen sur les produits proposés et la billetterie (+15%). L'offre restauration est en souffrance un peu partout sur le territoire, mais l'offre hébergement s'est très nettement améliorée en nombre et en qualité. De fait, on observe un allongement des séjours et une forte hausse de fréquentation (+30%). Il y a eu en 2022, 41 créations d'hébergements sur la communauté de commune et 20 cessations, soit un solde positif de 21 nouvelles offres. Il va donc falloir, dans les années à venir, coupler tout cela à l'offre de restauration sur le territoire.

Pour Mervent, les trois grands sites ont bénéficié de l'effet beau temps sur l'ensemble de l'année avec pour conséquence, une fréquentation légèrement en hausse ...

Sur l'ensemble de la commune, il y a eu du monde régulièrement en forêt et sur le lac ainsi que dans nos restaurants encore ouverts : La Joletière, Les 3 cocottes et Pierre Brune ont eu une fréquentation optimale.

Malheureusement, il a manqué des restaurants cette année. Ce qui a engendré une baisse de la durée de séjour sur la commune ; certaines personnes quittant Mervent pour déjeuner et ne revenaient pas. Ceci a bénéficié à la commune de Vouvant : on a pu mesurer cela à la fréquentation de l'office de tourisme des deux communes notamment, mais aussi via la fréquentation des balades interactives du centre bourg de Mervent. Ce phénomène a été augmenté par la canicule, car les gens se réfugiaient facilement en forêt et donc désertaient notre centre bourg.



Ceci pouvant engendrer des conséquences sur nos commerces, nous avons donc lancé avec l'office de tourisme, une réflexion sur l'attractivité de notre centre bourg. Plusieurs pistes sont à l'étude, plus d'offres et créer une identité plus marquée. Ceci sera travaillé dans les prochains mois pour les années à venir.

Cependant, nous n'avons pas attendu ce constat, et la réouverture du restaurant du Chill-Out au printemps 2023 devrait nous aider pour la saison prochaine ainsi que l'ouverture d'un nouveau restaurant dans le centre bourg. Le projet est porté par la commune pour les locaux et une nouvelle restauratrice qui débutera son activité au printemps 2023.





Ajoutons à cela que la rénovation des remparts prend forme, les subventions arrivent ; le diagnostic technique est réalisé. Les travaux devraient pouvoir enfin démarrer en 2023. A ce sujet, nous remercions l'association « les murailles de Mervent » pour leur investissement, notamment pour leurs actions en lien avec la fondation du patrimoine.



Dernier point de travail engagé par la commission tourisme : la signalétique touristique. Deux réunions se sont tenues avec des professionnels du tourisme merventais ; une ligne conductrice a été élaborée, des devis pour le remplacement de l'ensemble des panneaux sont en cours, et nous espérons le remplacement de cette signalétique pour la saison prochaine.

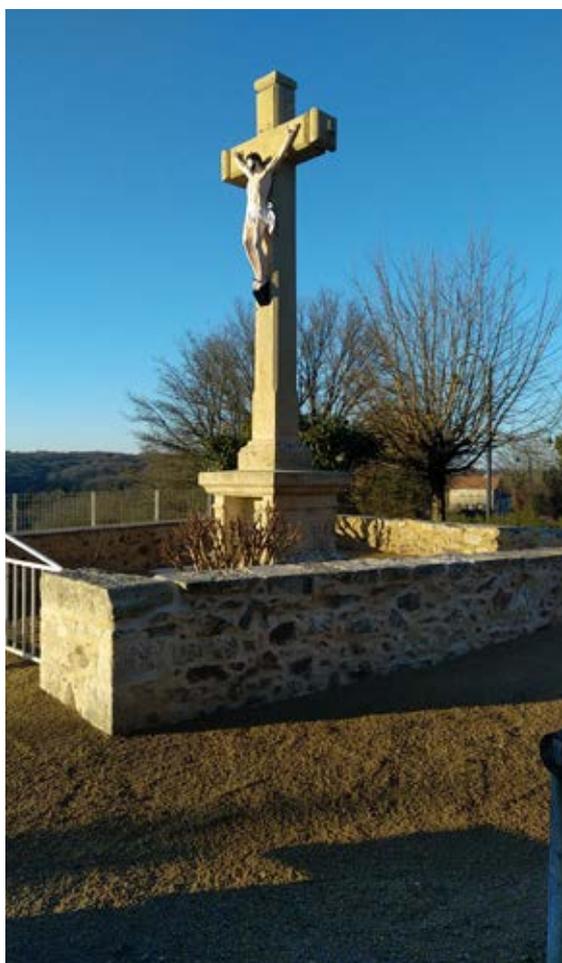
En effet, le constat a été fait, que depuis de nombreuses années, des panneaux ne sont plus représentatifs, il n'y a plus non plus de respect de la chartre départementale et pas d'uniformité dans la signalétique. L'ensemble étant aussi trop chargé, incompréhensible et finalement illisible.

L'idée étant d'embellir notre commune, de la rendre plus accueillante et plus attractive, mais aussi plus cohérente avec son identité bien à elle, plus marquée et plus lisible.



COMMISSION TRAVAUX

Nous avons réalisé des travaux cette année en régie. Tout d'abord, le calvaire « Rue du Chêne Tord » a été restauré en entier. Les murs en pierre ont été décrépis et revêtus d'un enduit ton pierre. Le sol a été gravillonné. Les Christ « Rue du Chêne Tord », « Rue du Prieuré » et celui des Ouillères ont été nettoyés et repeints en intégralité.



Une étude est en cours sur l'aménagement d'une clôture séparative au niveau du nouveau cabinet médical.

Les murs extérieurs de la cantine ceux du cabinet d'ostéopathe et du kinésithérapeute ont eux aussi subi un ravalement.



Façade de la cantine



Cabinet d'ostéopathie



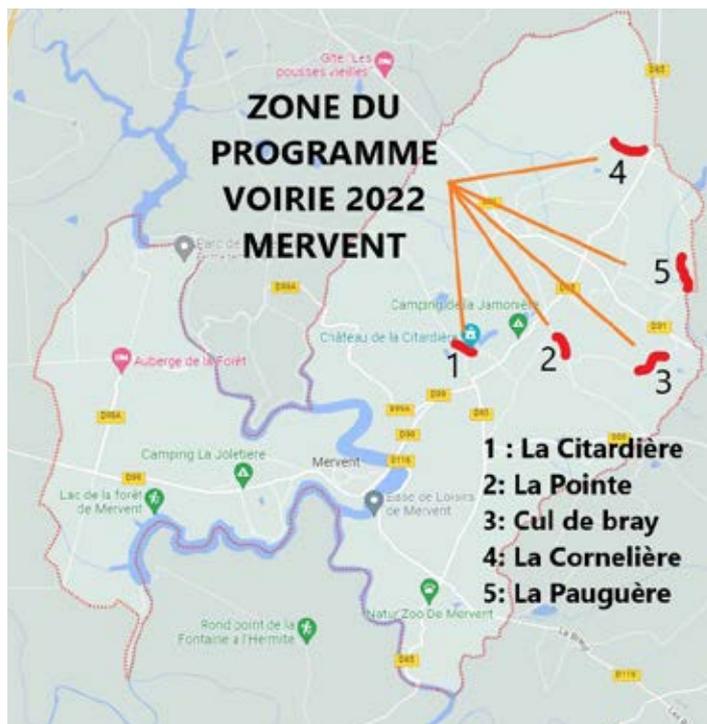
Travaux du cabinet médical



COMMISSION VOIRIE

Cette année, le programme prévu par la commission voirie n'a pas pu être réalisé comme à son habitude.

Trois raisons : la météo caniculaire a retardé les entreprises de travaux publics sur leurs chantiers depuis leurs attributions en avril 2022 sur l'ensemble des communes. De plus, Mervent a changé de prestataire cette année : c'est l'entreprise Rineau qui a obtenu le marché. Etant donné que la commune a validé les travaux récemment, la programmation des travaux est planifiée plus tard. Ces travaux auraient dû être faits semaine 46 et 47, mais cette fois-ci c'est la météo pluvieuse qui a repoussé les travaux. Le programme est donc reporté sur 2023. Seule une partie sera réalisée en 2022 sur La Paugère : voie sans bitume mais avec des aménagements, des reprofilages importants et nécessaires pour l'accès et la sécurité avant l'hiver à venir.



Concernant la fin des travaux de sécurisation à l'entrée du bourg, après une longue attente d'intervention d'Enedis sur le transformateur électrique au parking face au restaurant « Les 3 cocottes », les enrobés et les marquages devraient se terminer au printemps 2023.



POINT D'ATTENTION PARTICULIÈRE

Depuis quelques années, les fortes chaleurs dégradent nos sols, notamment sur les zones argileuses. Ceci provoque des dégradations sur nos maisons comme on peut le voir dans l'actualité. Nos routes ne sont pas épargnées !!! Les structures de chaussée bougent et avec le trafic routier, de grosses fissures apparaissent sur les revêtements, laissant pénétrer l'eau dans la structure durant l'hiver, ce qui amplifie par conséquent, la dégradation de toutes nos routes.



Pour le programme voirie 2023, deux routes ont déjà été identifiées comme urgentes et à refaire : celle reliant la Pointe au Nay et l'entrée du village de L'Oudraire. Mais si vous repérez des dégradations de ce genre près de chez vous, n'hésitez pas à en informer le secrétariat de la Mairie, afin que la commission puisse analyser avec les entreprises chaque point de dégradation.



Environnement

COMMISSION ENVIRONNEMENT

L'année 2022 se termine. Le fleurissement estival n'a pas donné entière satisfaction du fait de la sécheresse. Malgré l'arrosage régulier, les plantes ne se sont pas développées correctement.

L'utilisation des produits phytosanitaires permettant le désherbage des allées du cimetière est interdit depuis juillet 2022. Pour répondre correctement à l'entretien de notre cimetière, un semis d'un mélange gazon à faible développement a été réalisé sur une zone. Nous allons apprécier pour 2023 la qualité de cet essai. Si toutefois il s'avère concluant, nous le poursuivrons sur l'ensemble.

De nouvelles allées ont été réalisées afin de répondre à l'agrandissement du cimetière. Le columbarium sera également agrandi. Un pavé en périphérie sera posé et une trentaine de cavurnes seront mises à disposition.

Quelques aménagements seront réalisés pour cette fin d'année avec des plantations. Vous pourrez découvrir courant décembre dans le parc du château un ensemble de lettres métalliques géantes qui contribueront à l'embellissement mais également un attrait touristique.



Environnement

SYCODEM

Ouverture de la Végéterie de Puy-de-Serre

PERMETTANT DE DONNER UNE SECONDE VIE AUX VÉGÉTAUX, LE SITE DE PUY-DE-SERRE OUVRE SES PORTES LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2022.

Les « déchets verts » n'en sont plus ! Le Sycodem poursuit son programme de développement de sites de valorisation des végétaux sur son territoire. Après l'ouverture des « Végéteries » à Saint-Hilaire-des-Loges et Auchay-sur-Vendée, le lancement des « Ressourceries Végétales » à Mouzeuil-Saint-Martin et Xanton-Chassenon, sites pédagogiques, la nouvelle venue se situe sur

la commune de Puy-de-Serre. Sur une parcelle communale, les habitants du Sycodem peuvent déposer leurs végétaux (feuilles, plantes fanées, branchages, résidus de taille et de jardin) pour qu'ils soient broyés puis réutilisés dans l'activité agricole. La qualité des dépôts sera garante de la qualité de la matière organique nécessaire au sol : le respect des consignes est indispensable ! Les végétaux sont une ressource naturelle, valorisée localement. Grâce à ce site les usagers réduisent leurs entrées en déchèterie et diminuent leurs distances de transport. Suivant les apports et les saisons, du broyat pourra être mis à disposition sur place. Un bel exemple d'économie circulaire !

Détails pratiques

- > Accès gratuit,
- > Ouvert les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 9h30 à 17h30,
- > Localisation : Rue de la Vendée, entre Puy-de-Serre et Faymoreau, GPS : 46.555990, -0.651596,
- > Espace public, respectez les consignes de dépôts : végétaux uniquement.



Végéterie de Puy-de-Serre

Vous entrez dans un espace public,
RÉSERVÉ AUX HABITANTS DU SYCODEM SUD VENDÉE.

Ce site est dédié à la **VALORISATION DES VÉGÉTAUX**

ICI vous pouvez déposer
vos végétaux en
respectant les consignes.



ICI vous pouvez retirer
du broyat...



ICI vous pouvez participer
en aidant ou en assistant
aux animations.



OUVERTURE

lundi, mercredi, vendredi	de 8h à 17h30
samedi	de 9h30 à 17h30
fermé les mardis, jeudis, dimanches et jours fériés	animations ponctuelles, gratuites et ouvertes à tous



Votre RESSOURCE dépend de la qualité de votre TRI

Veuillez respecter les consignes de tri et le bon usage du site.
Cet espace reste sous la responsabilité de la commune de Puy de Serre



École

Notre école s'appelle Maro Vidua.

Il y a trois classes : la classe de TPS-PS-MS-GS (22 élèves) d'Audrey Poulailleau, la classe de CP-CE1-CE2 (19 élèves) de la directrice Emmanuelle Logeais et la classe de CM1-CM2 (18 élèves) de Nathalie Deslandes.

Dans l'école, nous avons une bibliothèque, une salle de motricité, une salle d'arts plastiques et une garderie. Dans la cour de récréation, nous avons un babyfoot, une table de ping-pong, une structure avec un toboggan, un bac à sable, un mur d'escalade, des vélos et des trottinettes.

Toute l'école travaille autour d'un même thème : les contes. Nous commençons par travailler sur le chat botté.

Le jeudi 22 septembre, toute l'école a fait une sortie au nombril du monde, à Pougne-Hérisson. On a vu un des nombrils du monde. Nous avons appris qu'il y a des pierres qui racontent des histoires. Et on a découvert que John et Robert travaillaient sur ces pierres. Après le décès de John, Robert a fabriqué des machines pour faire parler les pierres et entendre les contes. Nous avons entendu beaucoup de contes. Chaque classe a ramené une pierre magique.

Le 18 novembre, nous participerons à un cross avec d'autres écoles. Nous avons commencé l'entraînement.

Les élèves de CM1-CM2 pour l'école Maro Vidua



Les machines de Robert pour faire parler les pierres



Le nombril du monde

TRANSPORT SOLIDAIRE

Au sein de la commune, 2 personnes se sont proposées pour être chauffeur du transport solidaire. Les personnes intéressées pour être chauffeur et pour celles désirant bénéficier de ce service sont priées de se renseigner en Mairie.

À quel tarif ?

Pour bénéficier du service « Transport Solidaire », il suffit d'adhérer à l'ODDAS dont le montant est de 4€ par personne et par an puis de verser une indemnité au chauffeur en fonction du nombre de kilomètres parcourus :

- Forfait de 4€ pour un trajet aller-retour jusqu'à 10 kms
- Le kilomètre supplémentaire est de 0,40€

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

Exemples pour un trajet aller-retour

Fontenay-le-Comte <=> Vix : 30 kms
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 20kms = 12€
St Michel-le-Cloucq <=> Fontenay-le-Comte : 12 kms
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 2kms = 4,80€



Le « Transport solidaire » :
pour améliorer le quotidien, rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité entre les personnes.

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants du Pays Fontenay-Vendée :

- Ne disposant pas de moyens de locomotion
- Ne pouvant momentanément ou durablement conduire

Pour quels déplacements ?

- Les déplacements occasionnels.
- Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs... sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.
- La priorité est donnée aux services et commerces locaux. Les transports se font en accord avec le chauffeur bénévole.

Le « Transport Solidaire », comment ça fonctionne ?

- S'inscrire auprès du référent local de sa commune : adhérer à l'ODDAS et signer le règlement intérieur du transport solidaire.
- Réserver auprès d'un chauffeur bénévole au minimum 3 jours à l'avance.
- Se faire transporter à destination par un chauffeur bénévole.
- Verser l'indemnité au chauffeur au retour.

Le transport solidaire est un service de transport à la demande à vocation sociale et de proximité. Il ne doit pas se substituer aux dispositifs existants.

Action partenariale portée juridiquement par l'ODDAS en lien avec la MSA Loire-Atlantique Vendée et les Communes du Pays Fontenay-Vendée



ODDAS - Centre Social

25 rue des Cordiers - 85200 Fontenay le Comte
Tél : 02 51 69 26 53 - Mail : accueil@oddas.fr
www.centresocialoddas.fr

Communes référencées « Transport Solidaire » Pays Fontenay-Vendée

AUCHAY-SUR-VENDEE Catherine COTE Marie-Claude TRICHET	06 84 86 98 31 06 61 00 91 34
BOURNEAU Roger GUIGNARD	06 88 78 86 71
DOIX-LES-FONTAINES Judith SAGOT	02 51 51 92 87 06 83 24 15 11
FONTENAY-LE-COMTE CCAS - Gisèle BELLEGUEULE ODDAS - Catherine CHEVALIER	02 51 53 41 38 02 51 69 26 53
FOUSSAIS-PAYRE Chantal RAGOT	06 14 55 39 83
L'ORBRIE Maryse FALLOURD	06 44 30 93 12
LE LANGON Nathalie HORRAU Secrétariat Mairie	02 51 52 81 84
LES VELLUIRE-SUR-VENDEE Christine BOBIN	06 04 09 76 23
LONGEVES Kelly PAYET	06 81 09 99 77
MARSAIS SAINTE RADÉGONDE Jeanine PERFETTI PORTIE	06 72 72 92 09
MERVENT Secrétariat Mairie Madame PASCAULT-BRICAUD	02 51 00 20 10
MONTREUIL Agnès BARNAUD	06 89 75 28 44
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN Jacques GAILLARD	06 31 75 69 09
PÉTOSSÉ Danielle BARRAUD Bernard THIBURCE	02 51 87 69 60 02 51 87 77 08



Entraide - Service

« Transport Solidaire » du Pays de Fontenay Vendée

Vous n'avez pas de moyen de locomotion ? Vous devez vous déplacer ?

Ouedjeff/Impression/ODDAS



Comment réserver ?

Inscrivez-vous auprès du référent local de votre commune

PISSOTTE Secrétariat Mairie Armelle GUILLORIT-HERON	02 51 69 05 61 06 33 33 99 62
ST LAURENT DE-LA-SALLE Claude TRIPOTEAU	02 51 51 58 43 06 42 81 87 95
ST MARTIN DE FRAIGNEAU Philippe BIRE	06 31 62 52 06
ST MARTIN DES FONTAINES Claire ANONIER	06 71 13 77 27
ST MICHEL-LE-CLOUCQ Secrétaire de Mairie Pierrette RAGUIN	02 51 69 26 32 06 79 01 21 72
ST VALÉRIEN Manuela LIEVRE	02 51 87 76 72
SÉRIGNÉ Christine CHARPENTIER	02 51 69 18 25



* Commune adhérente au transport solidaire du Pays de la Châtaigneraie



MISSION LOCALE SUD-VENDEE



Jeunes 16 – 25 ans



...un **métier**
qui plaît

Les Missions Locales accompagnent les jeunes vers l'emploi. Comment ?

- > Découvrir des métiers
- > Repérer des offres d'emploi
- > Proposer des candidatures ciblées aux employeurs
- > Apporter des conseils sur les différents contrats

Pour plus d'informations, **contactez-**

Mission Locale Sud Vendée
47 Rue André Tiraqueau
85200 Fontenay-le-Comte
02.51.51.17.57

...une **formation**
pour y arriver

Le meilleur moyen de trouver un emploi, c'est d'être bien formé. En poussant la porte de la Mission Locale, les jeunes trouvent :

- > Des idées pour l'orientation professionnelle
- > Un conseiller pour aider à financer sa formation

...des **solutions**
pour la vie

Les Missions Locales accompagnent bien au-delà de l'emploi sur des thématiques diverses :

- LOGEMENT
- SANTÉ
- TRANSPORT
- COUP DE POUCE FINANCIER
- CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Antenne de Luçon
Forum des Services
14 place du Général Leclerc 85400 Luçon
02.51.51.17.57

Retrouvez nos permanences sur le site :

Suivez nous sur



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CHANGEMENT DE DOMICILE

En cas de changement de domicile, se présenter en mairie.

Dans la commune d'arrivée :

- prévenir de la date d'arrivée et de la nouvelle adresse,
- présenter une pièce d'identité : carte d'identité, livret de famille...,
- prévoir l'inscription sur la liste électorale
- penser à faire modifier l'adresse sur la carte grise
- prévoir l'inscription des enfants à l'école

Dans la commune de départ :

- prévenir la mairie de la date de départ et de la nouvelle adresse

OBTENTION D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

S'adresser directement à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Depuis le début de l'année 2017, la quasi-totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sont accessibles en ligne sur le site de l'ANTS : <http://immatriculation.ants.gouv.fr> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou peu à l'aise avec Internet, des points numériques sont installés à la préfecture, à la sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la Maison de l'État (sous-préfecture de Fontenay-le-Comte).

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Les démarches peuvent être effectuées quel que soit votre lieu d'habitation, dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (Fontenay-le-Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges, La Châtaigneraie). Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

Pour une demande de carte d'identité, se munir de :

- 2 photos d'identité identiques et récentes
- 1 extrait d'acte de naissance en cas de 1^{re} demande, à demander à la mairie de naissance.
- 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, quittance loyer...)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée en cas de renouvellement.

Le délai de délivrance peut varier selon les demandes, anticipez vos demandes.

En cas de non-présentation (perte ou vol) de la carte nationale d'identité en vue de renouvellement, le demandeur doit s'acquitter de 25 € sous forme de timbres fiscaux. A contrario, le renouvellement de la carte nationale d'identité demeure gratuit sous réserve de la présentation de l'ancienne carte.

La validité de la carte est de 15 ans pour les majeurs, et 10 ans pour les mineurs.

Prolongation automatique de 5 ans

- si vous étiez majeur au moment de la délivrance,
- si votre carte était encore valide au 1^{er} janvier 2014.

PASSEPORT

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- timbres fiscaux :
 - 86 € pour un majeur,
 - 42 € pour un mineur de 15 ans et +,
 - 17 € pour un mineur de - de 15 ans.
- 1 photo d'identité différente de celle de la carte d'identité de - de 6 mois,
- justificatif de domicile,
- carte d'identité sécurisée,
- une pièce avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale, carte de sport...),
- extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (si modification du nom).

Pour les mineurs : (en plus des pièces ci-dessus)

- un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation (jugement ou attestation),
- titre d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale.

En cas de perte ou vol, les démarches sont les mêmes que pour une première demande + déclaration de vol (déclaration gendarmerie) ou de perte + timbre fiscal (uniquement pour cartes d'identité) à 25 €.

LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



➤ France SERVICES : des permanences décentralisées

Suite à une nouvelle labellisation par l'Etat, des permanences France Services s'installeront aussi dans 5 communes du Pays de Fontenay-Vendée, en plus de l'espace France Services de Fontenay-le-Comte à partir du 21 novembre 2022.

Ces permanences itinérantes se feront dans les communes suivantes :

- **Auchay-sur-Vendée**, à la mairie annexe de Chaix (30 route de Fontaines)
Les lundis et les mercredis, de 9h à 12h.
- **Foussais-Payré**, à la mairie (3 rue du Prieuré)
Les vendredis, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **L'Orbrie**, à la bibliothèque (21 rue du Docteur Audé)
Les jeudis, de 14h à 17h.
- **Pouillé**, à la mairie (51 route de Fontenay)
Les lundis, de 13h30 à 16h30
- **Les Velluire-sur-Vendée**, à la mairie annexe de Velluire (13 rue George Clemenceau)
Les mardis et jeudis, de 9h à 12h.

Les jours et horaires des permanences de **France Services de Fontenay-le-Comte** (Espace Jean Jaurès - 32 rue Gaingalet) sont les suivants :

- Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30
- Les lundis, mercredis et jeudis de 13h30 à 16h30

Sur l'ensemble des sites, un agent France Services accompagnera toute personne qui a besoin d'une aide dans les démarches administratives suivantes :

- Les Finances Publiques (impôts, taxe foncière, ...)
- La CAF (RSA, allocations logement, ...)
- L'Assurance Maladie
- L'Assurance Retraite
- Pôle Emploi
- L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (carte d'identité, carte grise, permis de conduire, titre de séjour, ...)
- La Poste
- Point Justice (aides aux victimes, droit du travail, famille, ...)

Les permanences sont gratuites et ouvertes à tous. Renseignements et rendez-vous :

- Aux permanences à France Services de Fontenay-le-Comte : 02 51 36 61 97
- Aux permanences de Auchay-sur-Vendée, Foussais-Payré, L'Orbrie, Pouillé, Les Velluire-sur-Vendée : 02 51 69 26 53 ou 06 41 98 07 91
- Sur internet : www.fontenayvendee.fr > Rubrique vie quotidienne / Numérique

Infos

Mairie

2 chemin des Douves
Tél. : 02 51 00 20 10
mairie@mervent.fr
www.mervent.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Lundi, mercredi et vendredi :
8h30 - 12h / 14h - 17h30

Mardi et jeudi : 8h30 - 12h

Samedi : permanence des élus de
10h30 à 12h

Gendarmerie Saint-Hilaire-des-Loges

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au samedi :
8h - 12h / 14h - 18h

Le dimanche : 9h - 12h / 15h - 18h

PERMANENCES

Brigade de Saint-Hilaire-des-Loges
à lundi, mercredi, vendredi et dimanche
Brigade de Maillezais
à mardi, jeudi et samedi

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE EST ASSURÉ 24H/24

- Le 17
- Brigade de Saint-Hilaire-des-Loges :
02 51 52 10 05
- Brigade de Maillezais : 02 51 00 70 06

L'agence postale

2 Chemin des Douves
02 51 00 21 35

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 13h45 à 16h
Levée de courrier à 15h30

Le samedi de 9h à 11h15
Levée de courrier à 9h

Services de santé

CABINET MÉDICAL

Docteur Mathias LORDIER
Docteur Gabriela GHIOCA
2 Rue de la Chapelle - 02 28 13 94 21

CABINET DENTAIRE

Docteur Ana Maria PINZARU
19 Place du Hérault - 02 28 13 00 63

CABINET D'OSTEOPATHIE

Mme Claire ROYER
2 Place du Hérault - 02 44 37 51 60 ou
contact@claireroysterosteoo.com
Consultations sur rendez-vous.

CABINET DE KINESITHERAPIE

Monsieur Eliseo GAGO
1 Chemin des Douves
06 82 39 66 05

CABINET D'INFIRMIERS

Foussais-Payré :
14 Rue Cardinière - 02 51 51 42 31
Vouvant :
3 Rue du Vivier - 02 51 00 82 56

Paroisse Sainte Claire de Fontenay-le-Comte

L'église Saint-Médard de Mervent, fait désormais partie de la nouvelle Paroisse Sainte Claire de Fontenay, avec 28 clochers. Notre nouveau Prêtre Doyen, est le père Carl Bassompierre. Nous avons désormais une messe par mois. Pour tous renseignements contacter la permanence, au 25 rue Saint-Nicolas à Fontenay Le Comte. Téléphone 02 51 69 04 16

Correspondant Ouest France

Vous pouvez contacter Madame Janine TIRBOIS au 02 51 52 14 88 ou par mail à tirbois.janine@orange.fr

Listes des assistantes maternelles agréées et assistantes familiales

ASSISTANTE FAMILIALE

Mme Florence CHAUVET
86, Rue de la Citardière

Assistante sociale et infirmière puéricultrice

L'ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

Contactez le Centre Médico-Social
9, rue de L'Ouillette
85200 Fontenay-le-Comte
02 51 53 67 00

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social :

Le vendredi de 9h30 à 11h30
Les 2^e, 4^e et 5^e mardis de chaque mois de
9h30 à 12h

Permanence à Foussais-Payré à la Mairie sur rendez-vous : 02 51 53 67 00

L'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU SECTEUR

Madame CHARBONNIER
Centre Médico-Social
3, Place du Dr Gaborit
85120 LA CHATAIGNERAIE
02 51 69 60 40

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social

Le mardi matin (sur rendez-vous)

Consultation des nourrissons

Le mercredi (sur rendez-vous)

Associations d'aide à domicile

ASSOCIATION ADMR DE FOUSSAIS-PAYRÉ

Pour tout renseignement,
contacter le 02 52 61 45 68

AIDES FAMILIALES

Responsable :
Madame Jeanne-Marie QUELEN
02 51 00 26 76

Taxi

Transport de malades, assis,
hospitalisation
Taxi Dany SPENNATO
90 Route de la Bironnière
02 51 00 20 34
06 14 65 34 59

L'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a pour but d'apporter
une aide alimentaire aux personnes et aux
familles qui ont des faibles ressources, dans
un souci de respect de leur dignité.

Pour bénéficier de cette aide, merci de se
présenter à la Mairie de son lieu de domi-
cile, muni de ses justificatifs de ressources
les plus récents, de sa carte d'identité
ou du livret de famille et au besoin d'un
justificatif de domicile, d'une attestation
récente de la CAF et pour les personnes
qui ne sont pas affiliées à la CAF, le dernier
avis d'imposition.

Si le demandeur remplit les conditions, la
mairie délivre une carte d'accès à l'épicerie
solidaire où le demandeur pourra s'ap-
provisionner en denrées alimentaires. A
chaque passage, il lui sera demandé une
participation financière représentant 10%
du prix total.

48, Rue de la Croix du Camp -
Fontenay-le-Comte

- le mardi de 9h à 12h
- le jeudi de 14h à 17h

Pour tout renseignement :

Mairie de Mervent au 02 51 00 20 10

Don du sang

Association pour le don du sang bénévole
de Fontenay-le-Comte et sa région.

Lieu de collecte

Salle des OPS
102 Rue de la République
85200 FONTENAY LE COMTE

CALENDRIER 2023

Collectes de 15 à 19h

Janvier 2023

Mardi 3

Mars 2023

Vendredi 3, Lundi 6

Mai 2023

Jeudi 4, Mardi 9

Juillet 2023

Jeudi 6, Jeudi 13

Septembre 2023

Lundi 11, Jeudi 21

Novembre 2023

Jeudi 16, Mardi 21

**Ecoute
parents**
*être parent, accompagner l'enfant
dans la réalité d'aujourd'hui*

Allo Écoute Parents

02 51 06 31 44

LUNDI 11H30-13H30

MERCREDI 9H30-11H30

VENDREDI 14H-16H

*"Depuis
que notre
bébé est né..."*

*Ma fille
en 4ème
veut aller
en discothèque...*

*Mon petit
garçon pique
une colère
dès que je
dis non...*

*Mes enfants
se chamaillent
sans arrêt...*

*Je ne reconnais plus
mon fils de 14 ans...*

*Ce départ de la maison
qui m'inquiète...*

*Ma fille
de 8 ans
veut déjà
être une ado..."*

Des professionnels à votre écoute
pour échanger, comprendre, se rassurer, orienter...



Avec le soutien de :

Saint Laurent sur Sèvre - Bournezeau - Bourneau - Saint Malo du bois - Les Brouzils - Le Fenouiller - Saint Martin des Noyers - Saint Fulgent - Vouvant - Sainte Pexine - Saint Paul Mont Penit - Les Epesses - Thorigny - Rochetretoux - Sigournais - Apremont - La Boissière des Landes - La Chaize le Vicomte - L'Herbergement - Noirmoutier

INFOS DIVERSES

Affaires sociales

Pour nos aînés, en cas de besoin, les membres de la commission peuvent se déplacer à domicile. Pour cela contacter la Mairie au 02 51 00 20 10

Piles usagées

Une borne est à votre disposition en mairie pour le dépôt de vos piles usagées.

Cartouches d'encre



Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides en mairie. La LIGUE contre le CANCER les collecte afin de les recycler et ainsi recueillir des fonds

destinés à la recherche, la prévention, l'aide aux malades... tout en protégeant l'environnement.

Objets trouvés

Régulièrement, il est apporté au secrétariat de la mairie des objets trouvés dans les rues, sur les parkings, dans les salles et en forêt. Si cela vous arrive de perdre des objets, pensez à venir voir au secrétariat de la mairie.

Défibrillateur

Le défibrillateur est utilisable par tout le monde. Il se situe dans le parc de la Mairie, à l'extérieur de la salle des fêtes, sur le mur se trouvant sous l'escalier qui monte à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque

La boîte à livres a fait son apparition sur la place du Héraut.

Vous pouvez emprunter un livre. Vous avez la possibilité :

- soit de le reposer
- soit de le remplacer par l'un de votre choix

Merci de respecter le matériel et d'en faire bon usage.

Bonne lecture à tous.

Permanence de la Bibliothèque pour le premier semestre 2023 (sous réserve de modifications)

Mercredi	Samedi
12 Janvier	21 Janvier
2 Février	11 Février
23 Février	4 Mars
16 Mars	25 Mars
6 Avril	15 Avril
27 Avril	6 Mai
25 Mai	10 Juin
22 Juin	1 ^{er} Juillet
13 Juillet	

Réponse

La réponse était « Les Gîte Calineaux »

La gagnante est Mme PICARD Paulette

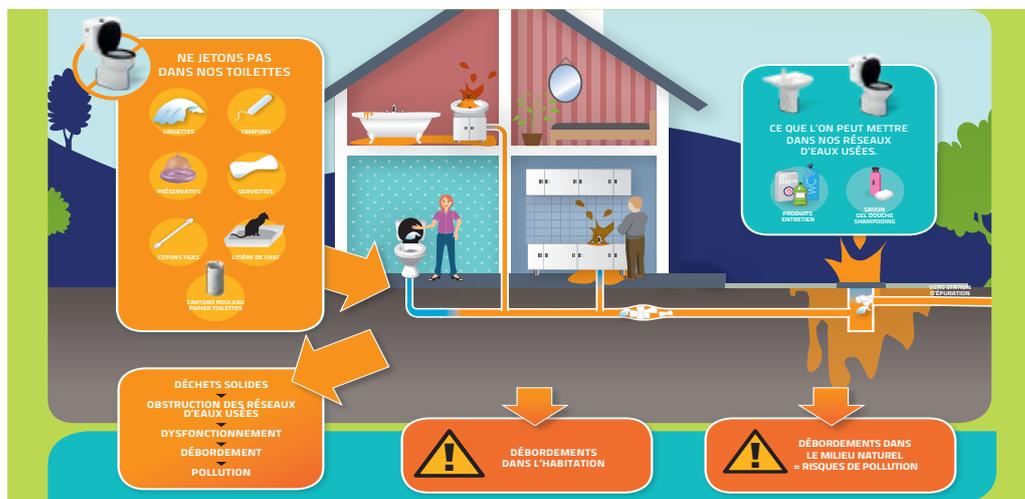
Le Nay



BRÈVES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Notice d'utilisation de votre réseau Assainissement Collectif

Le réseau d'assainissement collectif permet d'acheminer les eaux usées jusqu'à la station de traitement avant d'être rejetées au milieu naturel. Pour limiter les dysfonctionnements sur le réseau de collecte et à la station d'épuration, voici quelques préconisations.



Il est important de jeter **les lingettes, protections hygiéniques et couches dans votre poubelle**, les huiles et produits encrassants doivent être évacués à la déchetterie.

Ces déchets bouchent les canalisations et les eaux usées pourraient alors remonter dans votre maison.

Les médicaments peuvent être rapportés à la pharmacie et les désherbants à la déchetterie.

Leurs molécules restent dans l'eau et au final contribuent à une pollution du milieu naturel.

Le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle !
Les dysfonctionnements présents sur les réseaux et dans les stations d'épuration entraînent des dépenses supplémentaires qui sont répercutées sur vos factures assainissement.

Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée
Service Public d'Assainissement
16 Rue de l'Innovation 85200 FONTENAY-LE-COMTE

assainissement@fontenayvendee.fr

02 28 13 04 50

Pays de
Fontenay-
Vendée

www.fontenayvendee.fr

SÉPARER LES EAUX PLUVIALES DES EAUX USÉES

Les eaux pluviales provoquent une surcharge hydraulique dans le réseau des eaux usées et à la station d'épuration entraînant un surcoût lié aux consommations électriques.

Les eaux de pluie doivent être gérées à la parcelle. Si les conditions le permettent, elles doivent être récupérées et/ou infiltrées sur le domaine privé (cuve de récupération, puits d'infiltration, drains...).

Enfin, pensez à ne pas vous débarrasser des mégots de cigarettes sur les voies publiques ou dans les grilles avaloirs qui sont directement raccordées aux ruisseaux, rivières et mers...

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le service Assainissement au 02 28 13 04 50.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée contribue au financement de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

En effet, une somme de 2 000 € peut vous être versée, à condition de :

- Avoir acheté votre habitation avant le 1^{er} janvier 2011
- Sélectionner un bureau d'études charté pour la définition de la filière de traitement
- Sélectionner une entreprise présentant une garantie décennale pour la réalisation des travaux.

Les maisons principales, les locatifs et les entreprises sont éligibles. Seuls les logements secondaires sont exclus.

Pour de plus amples informations, contacter le Service Assainissement de la Communauté de communes au 02 28 13 04 50 ou bien le site internet : www.fontenayvendee.fr, rubrique vie quotidienne.

Habitat

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT : COMMENT EN BÉNÉFICIER EN TOUTE TRANQUILLITÉ ?

Isolation de combles ou des murs, changement de fenêtres, changement du système de chauffage, conseils en solaire photovoltaïques... Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Vous souhaitez bénéficier d'une aide financière, Propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, un conseiller se tient à votre disposition les mercredis matin sur rendez-vous à Fontenay-le-Comte pour étudier gratuitement votre projet et vous permettre de bénéficier de l'accompagnement.

Pour prendre rendez-vous appelez la Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée au : 02 28 13 07 07

Mobilité

**Vous allez travailler en voiture ?
Covoiturez local !**

Avec la plateforme de covoiturage locale proposée par le Pays de Fontenay-Vendée, trouvez des trajets adaptés à votre rythme.

+ Sympa
+ Responsable
+ Economique

Rencontrez vos covoitureurs sur :
<https://covoiturage.fontenayvendee.fr>
ou via l'application Rezo Mobicoop

rezo
mobicoop

Fontenay-Vendée
Covoiturage

Santé

GUIDER POUR ACCÉDER À L'OFFRE ET SERVICES DU TERRITOIRE

Le Contrat Local de Santé œuvre à la constitution d'un guide d'orientation afin de faciliter l'orientation de tous, vers le service adapté à la demande et ainsi éviter les ruptures dans le parcours de vie ou le renoncement aux soins ou aux droits.

PRÉVENIR, C'EST ESSENTIEL

Des actions de prévention seront de nouveau proposées sur 2023 telles que la Semaine Bleue, le moi(s) sans tabac, des ateliers Bien-Vieillir, une conférence sur les perturbateurs endocriniens... Le souhait également est de développer le Sport Santé.

INFORMER VIA L'ACTU SANTÉ DANS VOS BOITES AUX LETTRES !

En 2021 était lancé l'Actu Santé. Distribué dans toutes les boites aux lettres du territoire, ce magazine informe les habitants sur les ressources existantes, les projets, la prévention, les démarches ou encore les services qui peuvent aider afin que personne ne renonce à se soigner. Prochain numéro en décembre 2022 !

Enfance-Jeunesse

ACCUEILS DE LOISIRS : INSCRIPTIONS 2023

Comme chaque nouvelle année, il est demandé aux familles de renouveler le dossier d'inscription auprès des accueils de loisirs concernés.

Toutes les informations relatives au fonctionnement, à l'organisation, aux dispositions de sécurité ou aux tarifs sont à retrouver dans les règlements intérieurs de chaque accueil de loisirs. Ceux-ci sont disponibles auprès des accueils de loisirs ou en téléchargement sur le site internet de la Communauté de communes.

Pour rappel, chaque famille peut inscrire son enfant au sein de l'accueil de loisirs de son choix.

Informations et renseignements des 8 accueils de loisirs sur le site internet www.fontenayvendee.fr dans la page « Accueil de loisirs » ou directement auprès des équipes d'animation.

À noter : Le calendrier des ouvertures du portail famille pour chacune des périodes est accessible sur le site internet.

Renseignements au 02 51 50 31 79

ACCUEILS DE LOISIRS : CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS

Les accueils de loisirs recrutent des animateurs BAFA ou équivalent, stagiaire BAFA et non diplômé(e) à chaque période de vacances et de mercredis.

Un attrait pour le métier d'animateur ? Alors n'hésite pas à venir rejoindre nos équipes !

Pour postuler rien de plus simple... envoie ton CV et ta lettre de motivation au service enfance jeunesse à l'adresse : jeunesse@fontenayvendee.fr

À savoir : possibilité d'obtenir des aides de financement locales pour le BAFA (sous conditions)

ZOOM SUR LES ACTIVITÉS PRÉ-ADOS

Deux accueils de loisirs proposent des activités pour les pré-ados à chaque période de vacances scolaires :

- Le club pré-ados du 1000 Pattes à Foussais-Payré
- Plus d'informations au 02 51 51 49 06 ou par mail à mairie.ej.foussais-payre@orange.fr
- L'espace Juniors à Fontenay-le-Comte

Plus d'informations au 02 28 00 13 04 ou par mail à alsh.espacejuniors@fontenayvendee.fr

Quelques exemples d'activités et de sorties ayant eu lieu en 2022 : Activités sportives ; Ateliers cuisine ; Activités créatives & artistiques ; Escape Game ; Tournois de jeux vidéo ; Ateliers mangas ; Veillées festives ; Sortie au Puy du fou ; au bowling ; au trampoline-park ; au wake-park ; à la piscine ; initiation à l'ultimate, au tir à la carabine, au tir à l'arc, au BMX, etc...

Relais Petite Enfance Itinérant

LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT FONTENAY- VENDÉE, MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Relais Petite Enfance est présent et intervient dans 13 Communes la Communauté de communes depuis plus d'une année et demie maintenant. Mais concrètement quel est son fonctionnement ?

Pour les assistants maternels le Relais propose :

- Des matinées de rencontres entre les assistants maternels et les enfants accueillis sur les différentes communes
- Un accompagnement professionnel
- Pour les enfants :
- Des temps de rencontre, de jeux, de découvertes et d'explorations
- Pour les parents, futurs parents :
- Un accompagnement dans leur recherche de mode de garde
- Un accompagnement dans leur rôle d'employeur

Contact Relais Petite Enfance Itinérant :

Ida Guerresse, animatrice-éducatrice

06 72 90 89 80 - i.guerresse@fontenayvendee.fr

Culture

DEUXIÈME ÉDITION DU FESTIVAL CONTE ET ART DE LA PAROLE EN PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Pour sa deuxième édition, Rendez-vous Contes ! vous donne rendez-vous du 18 février au 18 mars 2023. Au programme, des contes pour les enfants mais aussi pour les adultes, des rendez-vous insolites, ...

Jérôme Aubineau, conteur bien connu sur notre territoire, en assure la direction artistique. Laissez-vous surprendre, quel que soit votre âge et venez à la rencontre de ces artistes de la parole. La programmation est actuellement en cours. Vous trouverez dès janvier 2023 toutes les informations sur le site du Pays de Fontenay-Vendée ou sur celui de l'Office de Tourisme, qui gèrera les réservations.

Spectacles gratuits, sur Fontenay le Comte mais également sur des communes du Pays de Fontenay-Vendée. La première édition a réuni plus de 500 spectateurs sur les 9 dates proposées, dont trois décentralisées sur Pissotte, Vouvant et Saint-Valérien.

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse (EIMD)

Ouverte en priorité aux habitants des 25 communes membres du Pays de Fontenay-Vendée, l'École propose des pratiques variées, tant individuelles que collectives pour tous les âges.

Afin de poursuivre la démarche d'ouverture sur l'ensemble du Territoire, l'EIMD propose cette année des ateliers dans la Communauté de Communes :

- Un atelier parent/enfant qui se tient à Bourneau jusqu'au mois de février,
- Un atelier Chantant dans la commune de Saint Martin de Faigneau.

À compter du mois de mars, l'atelier Parent/Enfant se tiendra dans la commune de Mouzeuil-Saint-Martin. Il est ouvert à 6 binômes et aura lieu le samedi de 9h45 à 10h45. N'hésitez pas à vous renseigner et vous inscrire auprès de l'EIMD !

Ces propositions complètent l'offre déjà existante de Moments Musicaux et de Soirées Découverte proposés tout au long de l'année.

Quelques exemples d'évènements à venir :

- Concert conférence autour de la musique Soul le 21 janvier au théâtre municipal de Fontenay-le-Comte,
- Conférence « Folles Journée » le 25 janvier à la bibliothèque de l'Orbrie,
- Moment musical le 8 février à Chaix,

Ainsi que beaucoup d'autres propositions...

N'hésitez pas à venir encourager les élèves ou partager un moment convivial autour de la musique, il y a forcément une proposition près de chez vous...

Le programme détaillé est consultable sur le site Pays de Fontenay-Vendée.

Vous pouvez également suivre notre actualité sur notre page facebook « Ecole intercommunale de Musique et de Danse ».

Au plaisir de vous y rencontrer.

Renseignements :

École Intercommunale de Musique et de Danse

34 rue Rabelais - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. 02 51 53 41 64 - Courriel : eimd.secretariat@fontenayvendee.fr

Tourisme

LES FONTENAUTES, DES GUIDES PAS COMME LES AUTRES

Embarquez avec les Fontenautes et pimentez votre (re)découverte au Pays de Fontenay-Vendée d'une expérience inoubliable !

Au programme : jeu de réalité virtuelle pour découvrir le château de Vouvant au Moyen Âge, balade sonore à Fontenay-le-Comte dans les ruelles chargées d'histoires, QG des Fontenautes à l'Office de tourisme de Fontenay à la rencontre de ces personnages, expérience interactive avec Octave de Rochebrune au Château de Terre-Neuve, visite de la chambre de la Fée Mélusine à Vouvant, parcours baludik à Mervent, découverte du carnet vivant à l'origine du phénomène, dégustation de produits locaux vitrines des savoirs faire locaux...

Devenez, vous aussi des Fontenautes, voyageurs du temps d'un nouveau genre. L'occasion de s'amuser en famille, tout en découvrant l'Histoire, la culture et le patrimoine du Pays de Fontenay-Vendée. Pour en savoir plus : <https://www.fontenayvendee-tourisme.com/destination/les-fontenautes/>

LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME POUR FAIRE LE PLEIN D'IDÉES CADEAUX 100% MADE IN FONTENAY-VENDEE

À la boutique de l'Office de tourisme, on ne trouve pas que des souvenirs de vacances... Si vous êtes à la recherche d'un cadeau pour gâter vos proches ou pour vous faire plaisir, vous devriez aussi y trouver votre bonheur, tout en consommant local !

- Des produits de créateurs et de producteurs : vitrine sur les savoirs-faire locaux

Pour un cadeau qui fera plaisir à coup sûr, faites votre choix parmi une belle sélection de produits locaux et accessoires faits mains et de qualité. Vous pouvez composer votre boîte cadeau

selon vos envies avec tout ce que nos producteurs proposent de plus gourmand, et ce que nos artisans créateurs confectionnent avec passion : bougies, rhums arrangés, miel, vin, bière, boucles d'oreilles, rillettes de canard, mogettes, livres...

- **La sélection Fontenautes, des produits locaux exclusifs qui ont une belle histoire à raconter**

En quête d'un cadeau original et inspirant ? Voilà ce qu'il vous faut ! Créées en partenariat avec des producteurs locaux, ces gourmandises et curiosités cachent tous une histoire unique et insolite : la bière François Viète, les Délices à la tronçonneuse, la cuvée de l'Arbre aux Fées, la bougie Parfum de Mélusine ou encore les Crotttes de Licornes...

<https://www.fontenay-vendee-tourisme.com/activites/terroir-gastronomie/produits-selection-fontenautes/>

- **Des coffrets cadeaux façon « Box » : 5 séjours pour s'évader à deux**

Quoi de mieux qu'une formule « clés en mains » pour faire un break le temps d'un week-end ? Avec les coffrets cadeaux « Trésors », vous offrez un séjour pour 2 personnes comprenant une nuit dans l'un des hôtels, chambres d'hôtes ou même bivouacs du Pays de Fontenay-Vendée, ainsi qu'une activité gourmande, bien-être, sensation ou découverte ! Les bénéficiaires n'ont plus qu'à choisir une date, l'Office de Tourisme s'occupe du reste.

<https://www.fontenay-vendee-tourisme.com/mon-sejour/coffrets-cadeaux/>

TAXE DE SÉJOUR, C'EST QUOI ? À QUOI ÇA SERT ?

Sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, une taxe de séjour est demandée à toute personne hébergée à titre onéreux et qui n'est pas domiciliée dans la commune ou n'y possède pas une résidence.

Cette taxe permet de financer des actions de promotion touristique. Elle permet ainsi de ne pas faire reposer le financement de ce type de projet uniquement aux habitants du territoire via leur contribution fiscale.

La taxe de séjour est donc destinée à améliorer l'accueil touristique du territoire. Elle est collectée par l'hébergeur pour le compte du Pays de Fontenay-Vendée. Ses tarifs sont fixés pour chaque nature d'hébergement et en fonction du classement, par personne et par nuitée de séjour.

Depuis le 1^{er} avril 2018, les hébergeurs touristiques du territoire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée déclarent leur taxe de séjour et procèdent au règlement en ligne sur la plateforme 3DOUEST.

Pour l'année 2023 : elle s'appliquera à l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour toute information complémentaire, contactez la référente Taxe de Séjour :

Katia LUCAS, service tourisme de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée

k.lucas@fontenayvendee.fr

Tel. 02 51 69 44 64

Développement éco

CRÉATION D'UNE AGENCE D'ATTRACTIVITÉ

Initié par les Communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise, le projet d'agence d'attractivité est en réflexion depuis près d'un an afin de renforcer l'attractivité, le développement économique et touristique du Sud-Vendée. Après avoir obtenu l'accord de participation de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, les trois collectivités souhaitent désormais franchir une nouvelle étape dans leur collaboration sur les volets de l'économie et du tourisme, en créant une agence d'attractivité au service du territoire élargi. Cette volonté a été soutenue par l'ensemble des Conseils communautaires des trois territoires, qui ont voté favorablement les statuts de l'agence d'attractivité.

L'agence a pour objet de concevoir et mettre en place une offre globale de services de qualité liée à l'information, à la promotion, au développement économique, touristique et au marketing territorial. Le choix du statut de Société Publique Locale (SPL) est le fruit d'une réflexion active menée ces derniers mois. Il permet de :

- garantir un contrôle étroit de l'ensemble des actionnaires,
- de bénéficier d'une agilité dans son mode de fonctionnement et sa gouvernance,
- d'être dispensée de toute procédure de publicité et de mise en concurrence dans ses relations contractuelles avec ses actionnaires.

L'agence d'attractivité sera organisée autour de deux pôles : le pôle économie et marketing territorial ainsi que le pôle tourisme. Les élus du Pays de Fontenay-Vendée, du Pays de la Châtaigneraie et de Vendée Sèvre Autise seront amenés à voter la convention d'objectifs et le budget de fonctionnement lors des trois prochains Conseils communautaires du mois de Décembre 2022.

Associations

CPE

En cette nouvelle année scolaire 2022/2023, le Comité des Parents d'Elèves de l'Ecole Maro Vidua a élu son nouveau bureau composé comme suit :

Présidente : M^{me} Mélanie GERVAIS
Vice Président : M. Willy BATY
Secrétaire : M^{me} Claudie RAGOT
Vice secrétaire : M^{me} Elodie RAINARD
Trésorière : M^{me} Audrey LÉAU
Vice trésorière : M^{me} Morane CHAIGNEAU
Membres : M. Nicolas JEANVOINE,
M. Freddy MARTIN,
M. Olivier METAIS,
M. Nicolas TURPEAU et
M. Charly BOBINEAU

Nous tenons à remercier vivement Madame Stéphanie RENOU, Madame Josy GIRAUD,



Bureau du CPE

Madame Estelle BERNARD et Madame Agnès QUELEN, membres sortant de l'association pour leur investissement au sein du CPE.

Une petite nouveauté cette année, le CPE a proposé **une vente de jus de pomme en septembre OUVERTE A TOUS LES MERVENTAIS**. Merci à tous de votre participation !

Le CPE va organiser les manifestations suivantes :

- Collecte de papier : tous les premiers samedis de chaque mois
- Carnaval : Avril 2023
- Fête de l'école : Juin 2023
- Ventes de Madeleines Bijoux : en juin 2023

L'an dernier, nous avons organisé un repas champêtre (jambon à la broche/moquette) qui a remporté un grand succès. Nous espérons renouveler cet événement cette année. Ce repas sera ouvert à tous les Merventais.



Chants des CE2 - CM lors de la Fête de l'école du 26 juin

“

Le CPE maintient l'organisation de la **COLLECTE DE PAPIER**.

Nous sollicitons donc tous les Merventais pour **CONSERVER TOUTES VOS PUBLICITES, JOURNAUX, MAGAZINES, PAPIERS LIBRES...** au lieu de les déposer dans les bacs à papier du SYCODEM.

L'espace de collecte aménagé par la Municipalité reste le même : dans les locaux des employés municipaux à la Maisonnette entre les Ouillères et le Nay.

Nous vous proposons de collecter une fois par mois vos papiers. Les membres du CPE vous accueilleront donc le premier samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00, à partir de janvier.

”

Nous remercions vivement la Municipalité pour leur contribution.

Toutes ces manifestations ont pour seul objectif de financer :

- Le voyage scolaire de fin d'année des CP au CM2,
- Les activités pédagogiques,
- Trajets en car (sortie scolaire, piscine,...)
- Participation à la fête de Noël avec la mairie,
- Jeux pour la classe et la cour,
- Divers abonnements (revues et magazines de la maternelle aux CM2)
- Divers goûters des enfants,...

Nous serions très heureux de vous voir participer aux diverses manifestations qui vont être organisées accompagnés de vos familles, proches et amis... et partager ensemble des moments de bonheur et de convivialité dont la seule finalité est le bien-être de nos enfants à l'école.



Danse des maternelles lors de la fête de l'école

En attendant de vous voir, nous avons le plaisir de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence, qu'elle vous apporte la santé et tous vos désirs.

Pour tout renseignement, merci de contacter la Présidente au 02 44 57 83 40

Le bureau du CPE

Associations

LA DÉTENTE

Nouveautés à la Détente en 2022 !



Début Mars une nouvelle activité a vu le jour : « Acti'marche ». C'est une marche dynamique en pleine nature avec un travail d'endurance accessible à tous pour une dépense énergétique et un renforcement musculaire global. Ces séances durent 1h environ chaque **MERCREDI à 18h précises**. Départ au parking du Chêne Tord.

TARIF

110 € les 25 séances ou 81€20 en cas d'adhésion à un club de gym affilié à FFEPGV. Certificat médical obligatoire.

Nouveau : séances pilate

La Détente a fait sa rentrée début septembre mais il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année !

Un cours intitulé PILATES a été créé.

PILATES c'est quoi ? C'est une méthode de renforcement des muscles profonds, responsables de la posture et l'équilibre qui peut être pratiqué à tout âge.

Les cours ont lieu dans une salle de la mairie, encadrés par Odile Bodin, animatrice diplômée FFEPGV

- le MARDI : séances dynamiques ou Pilates de 19h à 20h de 20h30 à 21h30
- le VENDREDI : séances au rythme personnalisé de 9h25 à 10h25

2 séances « découverte » offertes au cours de la saison

TARIF

1 cours : 90€ / 160€ pour un couple

2 cours : 110 €

3 cours : 125 €

Chèques et coupons-sport ANCV acceptés

Renseignements : 06 79 84 30 88 / 06 25 20 93 36

Nous tenons à remercier la municipalité pour le prêt des salles ; la salle Jean Louis Ripaud en particulier où nous avons pu évoluer en toute sécurité pendant la période des contraintes sanitaires imposées.



THÉÂTRE MERVENTAIS

Durant le mois de novembre, la troupe théâtrale a offert un superbe spectacle qui a conquis le public, venu très nombreux pour cette première année. Rendez-vous en novembre 2023. Si vous souhaitez intégrer la troupe, vous pouvez contacter le Président au 06 31 75 11 35. Le bureau et l'ensemble de la troupe du Théâtre Merventais vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.



MURAILLES DE MAIREVENTI

L'association Les Murailles de Maireventi et ses baladins figurants ont été heureux de présenter la soirée contes et musiques « Murailles en Fête », le dimanche 14 août 2022 à 21 h 30 et remercient les 90 personnes qui ont assisté à cette nouvelle édition estivale malgré le temps pluvieux. Pour tout renseignement complémentaire, la Présidente reste joignable au 07 80 33 31 15. Le bureau vous adresse leurs meilleurs vœux pour 2023.



RANDO MERVENTAISE

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe dynamique, merci de contacter son Président au 02 51 00 23 47. L'ensemble du bureau vous souhaite une excellente année 2023.



Associations

AMA

L'Association des Musiciens Amateurs (AMA) Vendée-Atlantique

L'AMA accueille tout musicien amateur du Grand Ouest.

L'Association a pour but :

- de réunir, de manière très conviviale, des amateurs de tout niveau pour jouer ensemble de la musique classique ou du jazz.
- d'organiser des concerts publics gratuits en faveur d'œuvres caritatives. A cet effet, l'Association a fait l'acquisition d'un piano numérique, aisément transportable.

Des réunions musicales chez les uns ou les autres se tiennent à un rythme bimestriel. L'AMA-Vendée Atlantique est affiliée à la fédération Nationale des AMA qui regroupe une vingtaine d'associations de ce type en France (site : www.ffama.fr) et organise des rencontres nationales.

Vous chantez, jouez d'un instrument, vous souhaitez pratiquer votre instrument ou chanter au sein d'un ensemble (duo, trio, etc.), Vous aimez pratiquer la musique ensemble, Vous cherchez des partenaires...

REJOIGNEZ NOUS !

Meilleurs Voeux pour 2023



Concert en faveur de l'Ukraine 31 05 2022



L'AMA à la fête de la musique 01 07 2022



CONTACT

amavendat@yahoo.fr
06 95 50 45 93
amavendeeatlantique.wordpress.com



LE CLUB ACMVT



Le club ACMVT, Aventure Châtaigneraie Mervent Vendée Triathlon a vu le jour fin août 2022 sous l'impulsion de quatre parents passionnés de Triathlon.

Nous souhaitons faire découvrir cette discipline (et toutes celles apparentées comme le duathlon, le bike and run, l'aquathlon...) aux petits comme aux grands quel que soit leur niveau.

Nous remercions vivement les municipalités de Mervent et de La Châtaigneraie qui ont su nous réserver un accueil très favorable.

A Mervent nous disposons d'un local (près de l'ancien terrain de foot) dédié au club. Nous allons pouvoir explorer la forêt en trail ou VTT.

La Châtaigneraie pour sa part nous laisse l'accès au stade Claude Bétard situé près de la piscine pour les entraînements d'athlétisme.

La commune nous réserve aussi des créneaux pour la natation dans la piscine intercommunale d'avril à octobre.

Pour nous rejoindre, vous pouvez nous contacter via notre page Facebook ou notre site internet : www.acmvt.fr



SAHO VIDUA

Pour rappel, l'association Saho Vidua a pour but d'aider la communauté malgache et de construire un environnement stable aux enfants de cette communauté.

Pour cela, elle soutient les écoles et les projets éducatifs de ces écoles présentes dans la zone d'activités Helpsimus.

Grâce à nos partenaires répartis dans toute la France, notre base est aujourd'hui solide, ce qui nous permet de continuer nos missions premières (achat des kits scolaires, aide à la construction de bâtiments, échanges avec les écoles françaises...) et de soutenir les rénovations d'écoles, indispensables à une bonne scolarisation des enfants.

Pour répondre à sa mission, les actions de Saho Vidua se sont concentrées sur :

- L'achat de kits scolaires.
- Suivi des articles pour le journal.
- Partenaires.
- Récolter des dons et promouvoir l'association.
- Aide suite au passage des cyclones Batsirai et Emnati.

KITS SCOLAIRES

Comme chaque année, des kits scolaires ont été distribués aux enfants des 5 écoles du programme Bamboo Lemur.

Afin de faciliter la gestion de budget des écoles françaises qui participent, nous demandons un montant estimatif.

La crise sanitaire, avec confinement et annulation de toutes les manifestations, a fait que les écoles françaises n'ont pas eu les rentrées d'argent envisagées.

L'association Saho Vidua a donc pris en charge à moitié le financement des Kits Scolaires pour les écoles de Mervent et de Lairoux.

Le zoo de Jurques finance directement l'achat des kits scolaires à Helpsimus.

JOURNAL

Nous avons lancé le journal « Les P'tits Simus » en partenariat avec Helpsimus en 2018.

Ce journal permet aux enfants de chaque école d'écrire des articles sur leurs activités et de lire des nouvelles régulières de leurs camarades que ce soit à Madagascar ou en France.

Il donne également des informations sur la faune et la flore malgache et sur les activités du programme Bamboo Lemur.

Il est distribué dans toutes les écoles française et malgache participant au projet. Il est envoyé en version numérique à nos partenaires et à nos abonnés (15 €/an l'abonnement)

PARTENAIRES

Mervent/Sahofika
Jurques/Ambohipo
Lairoux/Ambodiguavy

La recherche de nouveaux partenaires pour les écoles de Vohitrarivo et d'Ambodimangua fera partie de nos missions 2023.

RÉCOLTER DES DONS ET PROMOUVOIR L'ASSOCIATION

Les mesures sanitaires de 2021 et début 2022 ne laissant pas la possibilité de grands rassemblements, nous n'avons pas organisé de manifestations.

Suite au passage des cyclones Batsirai et Emnati, une cagnotte Leetchi a été mise en place par Nicolas Guion. Environ 100 € ont été récoltés.

Des tirelires ont également installées dans des commerces de la côte Vendéenne afin de promouvoir l'association et récolter de l'argent. Merci à Nicolas Guion et Amélie Gazeau pour leur investissement.

CYCLONES

Cyclone Batsirai

Dans la nuit du 5 au 6 février 2022, le cyclone Batsirai a durement touché le sud-est de Madagascar traversant la région Vatovavy. Fort heureusement, il n'y a pas eu de morts.

Ce cyclone tropical de forte intensité a provoqué d'importants dégâts contraignant près de 2700 personnes à fuir leur maison dans la Commune rurale de Tsaratanana.

Les maisons en bois dont la toiture se compose de feuilles de Ravenala n'ont pas résisté à des vents de plus de 170 km/h avec des pointes à 235 km/h.

Les fortes pluies engendrées par le cyclone ont été à l'origine de graves inondations dans certains villages. L'eau est ainsi montée jusqu'à 3 m à Sahofika.

Beaucoup de routes ont été endommagées ou bloquées par la chute d'arbres isolant davantage de nombreux villages.

27 écoles primaires et 2 collèges ont été complètement détruits dans la Commune rurale de Tsaratanana.

Les 5 écoles du programme Bamboo Lemur ont résisté au cyclone ! Il y a toutefois des réparations à faire.

L'aspect le plus dramatique concerne les cultures puisque toutes ont été détruites. C'est un vrai désastre pour les habitants de la commune de Tsaratanana qui, pour la plupart, pratiquent une agriculture de subsistance.

Une aide d'urgence a été mise en place.

CYCLONE EMNATI

- il a durement touché le village d'Ambodimanga
- le village d'Ambodigoavy a été fortement impacté par les 2 cyclones.

Associations

LES ECOLES

Ambohipo :

- environ 95 élèves
- distribution des kits scolaires.
- construction d'une cantine scolaire
- construction de 2 nouvelles salles de classes
- construction d'un grenier de stockage
- Menabe a réalisé 2 nouvelles fresques murales sur le thème des hapalemurs
- mise en place de récupérateurs d'eau pour améliorer l'accès à l'eau et des stations de lavage des mains. Ainsi les enfants peuvent se laver les mains facilement avant de manger et après être allés aux toilettes.

Les cuisinières utilisent également l'eau récupérée pour les cantines scolaires. En parallèle, les ateliers « lavage des mains » se poursuivent

Ambodiguavy :

- - environ 146 élèves
- - distribution des kits scolaires.
- - sensibilisation du lavage des mains
- - construction d'un nouveau bâtiment scolaire suite au passage des cyclones Batsirai et Emnati

Ambodimangua :

- environ 84 élèves
- distribution des kits scolaires.
- ouverture d'une nouvelle cantine scolaire
- mise en place de récupérateurs d'eau pour améliorer l'accès à l'eau et des stations de lavage des mains. Ainsi les enfants peuvent se laver les mains facilement avant de manger et après être allés aux toilettes.

Les cuisinières utilisent également l'eau récupérée pour les cantines scolaires. En parallèle, les ateliers « lavage des mains » se poursuivent

Vohitrarivo :

- environ 83 élèves
- distribution des kits scolaires.

- ouverture d'une nouvelle cantine scolaire
- mise en place de récupérateurs d'eau pour améliorer l'accès à l'eau et des stations de lavage des mains.
- Ainsi les enfants peuvent se laver les mains facilement avant de manger et après être allés aux toilettes.
- Les cuisinières utilisent également l'eau récupérée pour les cantines scolaires.
- En parallèle, les ateliers « lavage des mains » se poursuivent
- construction de toilettes pour filles
- construction de toilettes pour garçons
- construction de 2 nouveaux bâtiments, l'école dispose de 3 bâtiments en dur soit 6 salles de classes
- piste entre Tsaratana et Vohitrarivo réparée.

Sahofika :

- environ 240 élèves
- distribution des kits scolaires.
- sensibilisation du lavage des mains
- des ateliers « découverte de la faune et la flore » ont été mis en place.

Bureau

Présidente : Brigitte Agneessens
Vice Président : Guillaume Romano
Trésorier(e) : Audrey Poulailleau
Secrétaire : Nicolas Guion
Membre(s) actif(s) : Sabrina Métails, Delphine Roulet

N'oubliez pas, toute participation permet aux enfants de Madagascar d'accéder à de meilleures conditions d'apprentissages. D'ici là, passez de très bonnes fêtes de fin d'année.



CONTACT

Association Saho Vidua
33 Route du Pont du Nay
85200 Mervent
Adresse mail : sahovidua@orange.fr
📍 Saho Vidua



COUNTRY



Le Country Dance Mervent, créé en 2019, a repris son activité le lundi 12 Septembre. Les cours ont lieu les lundis soirs : de 18 h 30 à 19 h 30 pour le cours débutants ; de 19 h 30 à 20 h 30 pour le cours novices ; de 20 h 30 à 21 h 30 pour le cours intermédiaires.

Un cours de révisions tous niveaux a lieu les mercredis soirs de 18 h 30 à 20 h 30. Les cours ont lieu à la mairie, salle du 1^{er} étage. Vous pouvez vous inscrire à tout moment de l'année et profiter de 3 cours d'essai gratuits qui vous permettent d'essayer l'activité.

Le Country Dance Mervent était présent à la Fête de la Musique de la commune en juillet dernier avec des démonstrations et initiations.

Nous avons également animé un repas dansant au Panier Fermier et certaines adhérentes ont participé à la Joséphine au bénéfice d'Octobre Rose. Plusieurs fois dans l'année, nous nous retrouvons pour des moments conviviaux : barbecue, pique-nique, randonnée.

Vous trouverez des informations sur les cours et des vidéos des danses travaillées sur notre page Facebook : Karine Countrydancemervent ou sur notre site internet :

countrydancemervent.wixsite.com/monsie

Vous pouvez également nous joindre par mail sur countrydancemervent@gmail.com, ou par téléphone au 06 07 85 90 20 ou au 06 30 59 64 05, pour toute information complémentaire.

Les membres de la danse country vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2023



CLUB DES AÎNÉS

Tous les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois de 14h30 à 17h30 un petit groupe se retrouve dans une salle de la mairie, pour jouer aux cartes, Scrabble ou autres jeux. Nous souhaiterions vivement, que d'autres personnes de Mervent, viennent nous rejoindre. Vous y serez les bienvenus.

Contact en mairie.

Le club vous adresse ses meilleurs vœux pour 2023.



Associations

ESPOIR MERVENTAIS PÉTANQUE

La saison 2022 se termine avec des résultats encourageants en championnats des clubs féminin. L'équipe de MERVENT est 1^{re} de son groupe et peut monter en 1^{re} division. Les seniors sont 6^e sur 8 ; il reste 2 rencontres pour les femmes et 4 pour les seniors

Voici les concours pour 2023 à MERVENT :

- dimanche 28 mai à 14h15,
- mercredi 31 mai vétérans + de 60 ans à 9h00,
- samedi 15 juillet 20^e régional (limité à 194 équipes) à 9h00,
- dimanche 16 juillet 2^e régional féminin (limité à 128 équipes) à 9h00,
- dimanche 16 juillet doublette senior à 14h15 (limité à 64 équipes),
- samedi 19 août à 14h15

Le club a obtenu l'organisation les 25 et 26 MARS 2023 du 1^{er} championnat de VENDEE tripléte mixte qualificatif et du 1^{er} championnat de FRANCE en juillet

DATES À RETENIR

2 lotos le 26 février et le 17 décembre 2023, dans la salle Jean-Louis Ripaud de Mervent.

Le club vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Les personnes intéressées pour jouer peuvent se renseigner auprès du président Gilles SAILLY au 02 51 00 07 91.



PERRURE EN FÊTE

Les manifestations proposées au cours de l'année 2022 ont été très largement suivies. L'édition, de mai, de Perrure en fête a été un réel succès avec pour nous le retour des animations musicales et celui de la restauration sur place.

La programmation du film «Heureux les félés», de Robert Coudray, au cinéma Le Renaissance, a conquis un large public et nous a redonné cette lueur d'espoir dans ce monde souvent trop formaté.

Et nous proposons toujours la vente d'agrumes deux fois l'année (novembre – mars). Avec une distribution dans une ambiance des plus conviviales (marchés fermiers – concerts).

Fort de ces manifestations, les membres de l'association continuent leurs temps de rencontres pour confectionner et mettre en place nos projets 2023 avec en ligne de mire la prochaine édition de Perrure en fête. Rendez-vous le dimanche 23 avril 2023.

Vous voulez nous rejoindre...être acteur de ces belles journées, vous désirez vous investir au sein de l'association? Faites-le nous savoir, toute participation est la bienvenue, à un rythme adapté à chacun !

CONTACT

Collège solidaire Perrure en fête
02 51 00 25 07 – fete@grandeperrure.fr
Très belles fêtes de fin d'année à tous.



Bénévoles de Perrure en fête



Édition 2022

AGROFORESTERIE

Clément Pouponnot, ancien technicien pour l'association française d'agroforesterie, s'est installé cette année comme agriculteur à La Citardière sur la commune de Mervent.

Son projet d'agriculture biologique et diversifiée repose sur la culture de céréales diverses, notamment l'épeautre de variété ancienne (particulièrement digeste et riche au niveau nutritif) qui est transformée en farine et en pâtes : coquillettes, mafaldines et gnocchis. Les pâtes sont dès maintenant disponibles à la vente, aux côtés des fromages de chèvre à la ferme de la Grande Perrure, et prochainement dans d'autres points de vente.

Certaines parcelles sont en agroforesterie, c'est-à-dire qu'il associe les arbres et arbustes (fruitiers et forestiers) aux cultures. Les fruitiers entreront en production dans quelques années.

Une pépinière de jeunes plants d'arbres et d'arbustes est également en place, les plants sont désormais disponibles à la vente sur commande.

N'hésitez pas à le contacter directement pour tout achat d'arbres, arbustes sauvages, ornementaux ou fruitiers ou encore pour l'achat de pâtes d'épeautre.

CONTACT

c.pouponnot@gmail.com



Pouponnot Clément

LES BLUES BROTH'HORSE

Notre association Les Blues Broth'Horse est basée sur la commune de Mervent au 28 rue de la Vallée pour le siège, les chevaux eux sont sur différentes parcelles sur Mervent, Vouvant, Bourneau et La Roche Sur Yon.

Nous réalisons, produisons et diffusons des shows équestres de type cabaret sous la forme de numéros incluant du travail à pieds, en liberté, dressage, voltige, humour, etc... mais nous proposons également des interventions sur des manifestations de villages, fêtes diverses, reconstitutions historiques...

Nous avons été primés le week-end du salon du cheval d'Angers sur une épreuve régionale de maniabilité où nous avons

terminé premier le vendredi 11/11 avec une jument de trait Mulassier Poitevin (race locale, dont l'effectif est jugé préoccupant).

Matthieu TRIPIANA, résident de Mervent (moi-même), termine également 3^e du concours de talents international «Étoiles Équestres» avec un numéro humoristique où il obtient la meilleure note du public : 17,06/20.

L'ensemble de l'équipe s'est également produit lors de scènes ouvertes mettant en avant notre savoir-faire liant spectacle, humour, poésie mais tout en gardant à l'esprit le respect et le bien-être animal pour lequel nous sommes engagés !



Notre cavalerie est composée d'une petite dizaine d'équidés...

Associations

BASE DE LOISIRS DE MERVENT



Base de loisirs de mervent
« Nautisme et plein-air »

BILAN DE L'ANNÉE 2022

La Base de Loisirs du Pays de Fontenay-Vendée a pour vocation d'accueillir tous les publics pour pratiquer des activités de pleine nature en location ou encadrées dans le massif forestier et sur le lac de Mervent. La Base de Loisirs propose également un gîte de groupe de 36 places. Au plus fort de la saison estivale, une équipe de 7 agents est mobilisée pour le bon fonctionnement du site.

La base de loisirs a une vocation touristique sur le territoire :

La base de loisirs accueille du public avec presque 16 000 personnes cette année. Elle propose le canoë-kayak, le paddle, les bateaux électriques, pour le nautisme, le V.T.T., l'escalade, les parcours d'orientation et le tir à l'arc pour le plein-air. Une grosse partie des activités encadrées ou de location se déroule à la belle saison de Mars à Novembre.



Points marquants de l'année :

L'été 2022 a été marqué par une météo exceptionnelle. Les nombreux épisodes caniculaires, et le manque de pluie n'ont pas arrêté la motivation des vacanciers.

Nous enregistrons la seconde meilleure saison depuis la réouverture de la Base de Loisirs. Un très bel été avec une clientèle à 50 % Vendéenne. La demande pour la location des paddles et des canoës a

rempporté un franc succès. De nombreux vacanciers nous ont fait remonter leur déception quant au manque de restaurants sur la commune.

A noter également l'augmentation de fréquentation des groupes, tels que les accueils de loisirs, qui ont fait leur retour avec la levée des restrictions sanitaires de 2020 et 2021.

NAUTISME MERVENT FONTENAY



L'automne 2022 du NFM

Comme on l'espérait, la saison de régates se déroule enfin normalement !

Les régatiers ont pu reprendre leur marques après un manque certain d'entraînement.

Aubert assidu sur le Finn Ouest Tour, s'est offert une belle victoire au Challenge Aquarelle et a participé aux Championnat de France. Il attend avec impatience le Grand Prix de l'Armistice.

Comme chaque année, Daniel participe en ce moment aux fabuleuses Voiles de Saint-Tropez en Tofinou 12.

UNE FIN DE SAISON CHARGÉE

13 au 17 septembre 2022	European Masters	L'Hospitalet
17 et 18 septembre 2022	Finn Ouest Tour	Saint-Malo
01 octobre 2022	Départementale	Les Sables
01 et 02 octobre 2022	Inter Ligue	Carnac
01 au 02 octobre 2022	Mémorial Poissant	Arcachon
08 et 09 octobre 2022	Finn Ouest Tour	Carnac
16 octobre 2022	Ligue	Les Sables
27 au 31 octobre 2022	Coupe Nationale	Hyères
29 oct au 01 novembre 2022	Grand Prix de l'Armistice	Maubuisson
11 au 13 novembre 2022	Inter Ligue	SNO
27 novembre 2022	Ligue	Angers

Suivez notre activité sur notre page Facebook ou notre site Internet <http://nfm.clubeo.com> .

Pour le N.F.M. le Vice-Président Erik LEROUGE

Associations

LES ASSOCIATIONS MERVENTAISES

<i>Association</i>	<i>Président(e)</i>	<i>Téléphone</i>
PGACTM (AFN)	Monsieur Yves CHAIGNEAU	9 Rue de l'Eglise
Comité de Parents d'Elèves	Madame Mélanie GERVAIS	02 44 57 83 40
La Chasse Merventaise	Monsieur Nicolas MATHÉ	06 35 30 06 76
Rando Merventaise	Monsieur Laurent GERAY	02 51 00 23 47
Gymnastique Volontaire « la Détente »	Madame Annie BOBINEAU	
Nautisme Fontenay-Mervent	Monsieur Eric LEROUGE	02 51 00 22 13
Pas de Pneus Dans Mon Eau	Monsieur Christophe MOREAU	02 51 00 08 46
Mère et vent	Monsieur Pascal CHAUVET	02 53 72 05 02
Perrure en Fête	Madame Marie-Hélène BERNARD	02 51 00 25 07
Margouillat 9.7.4	Madame Jeanine TOUTIN	02 51 00 81 96
Les Murailles de Maireventi	Madame Stéphanie ROYER	07 80 33 31 15
Espoir Merventais Pétanque	Monsieur Gilles SAILLY	02 51 00 07 91
Saho Vidua	Madame Brigitte ANNHEREAU	02 51 00 56 52
Association des musiciens amateurs Vendée-Atlantique	Madame Christine SESBOUE	06 95 50 45 93
Association des Amis du Saint-Louis	Madame Sylvie HAYE	06 95 51 80 41
Country Dance Mervent	Madame Karine MONNIN	06 07 85 90 20
Le Théâtre Merventais	Monsieur René-Pierre LARGETEAU	06 31 75 11 35
Les Blues Brot'Horse	Monsieur Mathieu TRIPIANA	07 80 04 09 55
Aventure Chataigneraie Mervent Vendée Triathlon	Monsieur JURANVILLE	

Ça s'est passé



1^{er} mars

Ouverture COOP

M. LOCHON Laurent, le nouveau gérant et sa compagne Caroline.



3 mars

Visite de M. HOCBON, Président de la Communauté de Communes de Fontenay-le-Comte et de M. LERMITTE, Directeur Général des services mutualisés.



4 mars

Marché de producteurs à la Grande Perrure



1^{er} mai

Perrure en fête



21 juin

Le Dimanche 21 Juin a eu lieu la 2^e Rando-Merventaise
Dû probablement à la très grosse chaleur et à différentes circonstances, cette année, nous avons vécu une manifestation en demi-teinte.
Nous espérons qu'en Juin 2023, les conditions seront plus sereines.



26 juin

Fête de l'école



28 juin

Cette année, pour clôturer la saison de gym, le groupe de marche « acti'marche », créé en mars 2022, a rejoint celui des licenciés de gymnastique pour une randonnée en forêt suivie d'un buffet dinatoire toujours aussi convivial !



Ça s'est passé

1^{er} juillet
Fête de la musique





13 juillet
Spectacle pyrotechnique



20 juillet
Spectacle fantastique



10 août
Spectacle fantastique



10 août
Depuis cet été, les merventais profitent d'un service supplémentaire : Sarah propose ses poissons et coquillages frais, tous les mercredis matin.



14 août
Dans le parc du vieux château, l'association Les Murailles de Maireventi a organisé une soirée Murailles en fête, avec Manon Bouthiaux, pour découvrir l'histoire de la forêt.



28 août
Commémoration à la Stèle des Martyrs



3 octobre
Signature convention Fondation patrimoine
Crédit photo : Digradio Sud-Vendée

Ça s'est passé



4 octobre

Après deux ans sans manifestation, nos aînés ont retrouvé un moment de convivialité en assistant au spectacle Kolam (danse indienne) à la salle de Foussais-Payré, organisé par l'action sociale et le CCAS de Foussais-Mervent.



2 au 10 octobre

La Joséphine

De nombreuses femmes de Mervent et d'ailleurs sont venues parcourir le sentier de 5 km au profit de la lutte contre le cancer du sein. Une décoration au couleur de La Joséphine a embelli les rues du centre bourg.



16 octobre

Randonnée la détente



5 novembre

Le samedi 5 novembre 2022 à 9h30, a eu lieu en l'église Saint Médard de Mervent, une cérémonie à l'occasion de la Saint Hubert, patron des chasseurs. Carl Bassompierre, doyen de la nouvelle Paroisse Ste Claire de Fontenay, présidait la cérémonie. Monsieur Jean-Luc Thomas et Monsieur Jean-Louis Anne, Maîtres d'Équipage du rallye Saint-Louis, étaient accompagnés de nombreux sonneurs. L'assemblée très nombreuse a apprécié la prestation des sonneurs, dont certains sont plusieurs fois champion de France.



11 novembre

Cérémonie Commémorative de l'armistice



10 décembre

Repas des aînés

93 d'entre eux ont répondu présents à l'invitation du conseil municipal. Une animation très appréciée, un repas copieux et une bougie fabriquée par le Cabinet de Cire en cadeau de fin d'année ont marqué cette journée»

Hébergements

CAMPINGS

CAMPING DE « LA JOLETIÈRE »
La Joletière
02 51 00 26 87

CAMPING « LES AMIS DE LA FORÊT »
129, Route de la Bironnière
02 51 00 26 27

CAMPING DE LA GRANDE PERRURE
La Grande Perrure
06 75 14 13 08

GÎTES RURAUX

M. MOREAU CHRISTOPHE
Gîte de la Croisée des Chemins
Mervent Bourg
02 51 00 08 46

MME BELY LAËTITIA
Gîte de Diet – Pouzauges (85700)
02 51 57 61 98

M. ET MME JARRY FRÉDÉRIC
L'Eden
253 Route de la Haute Forêt
06 26 87 00 32

MME PENOT CLAUDIE
La Villa du Tan
1 Rue du Moulin à Tan
06 26 91 54 83

MME PATARIN
Route de la Bironnière
02 51 00 22 10

ERMITAGE DE PIERRE-BRUNE
Pierre Brune
06 82 91 35 64

MME ROBERGE RAPHAËLLE
Gîte de la Vallée
32 Rue de la Vallée
06 10 38 34 63

LE PETIT PAS
5 Rue des Juifs
06 09 02 54 46
Les Cèdres

MME SEGUIN ANGÉLIQUE
06 73 51 34 46

Restaurations - Bars

RESTAURANT « LA JOLETIÈRE »
La Joletière
02 51 00 21 04

RESTAURANT
« L'AUBERGE DE LA FORÊT »
Les Essarts
02 53 72 93 11

RESTAURANT « LE CHILL OUT »
Route Touristique (ouverture au printemps)

RESTAURANT « LES 3 COCOTTES »
Route du Lac
09 83 40 15 55

SNACK-BAR LE PANORAMIQUE
Pierre Brune
02 51 00 20 18

Commerces

ALIMENTATION

COOP
11, Place du Héraut
07 66 32 26 84

APICULTURE

MAT-API
VENTE DE MATÉRIEL D'APICULTURE
Route du Pont du Nay
02 51 51 81 04

BOIS DE CHAUFFAGE

CT BOIS ENERGIE
9, Route du Pont Barrot
02 51 00 28 56

TBSF - NICOLAS MATHÉ
Le Nay
06 35 30 06 76

Vente de poissons et crustacés

TOUS LES MERCREDIS MATIN
À partir de 8h30 devant la coop.
Commande possible
au 06 09 80 06 30

Depuis Mars,

LAURENT LOCHON VOUS
ACCUEILLE À LA COOP,
votre magasin de proximité,
du mardi au samedi de 8h30 à
12h30 et de 15h30 à 19h30 ; le
dimanche de 9h à 12h30.

Gaz, presse, retrait espèces,
relais colis



COIFFURE

L'ATELIER D'ALEXANDRA
11, Place du Héraut
02 51 00 01 00

TISSUS

MAISON DU RIDEAU
85, Route du Lac
06 17 31 91 56

UNE PAT SUR UN FIL

55 La Renaudière
09 65 20 08 04

Artisans | Commerçants

Traiteur

L'ATELIER DÉSIRÉ FRISQUE
23, Route du Lac
06 15 71 21 29

Vente de fromage de chèvre

EARL Fromage de Perrure
(Claire MIMAULT et Antoine BERNARD)
6, La Grande Perrure
09 72 31 22 89

Prêt-à-porter Bijoux - Accessoires

L'INATTENDU D'ELLES
7, Place de l'Eglise

Entreprises

ABATTAGE ET DÉBARDAGE
BIOVALO
106, Route de la Bironnière
02 51 51 99 70

AGENCE IMMOBILIÈRE
TRANSACT'IMMO
Le Coteau de St-Thomas
07 80 36 32 02

M. SABOURAUD DAMIEN
Mandataire Immobilier
239, Route Touristique
06 17 35 73 93

**CHAUFFAGE - PLOMBERIE -
ÉLECTRICITÉ - ZINGUERIE - ÉNERGIES
RENOUVELABLES**
SARL ALAIN ET DENIS GACHIGNARD
9, Route de la Bironnière
02 51 00 27 44

M. ROBIN STEVE
Route du Lac
06 71 03 30 83

BARRELECT
BARRÉ Aurélie
La Haute Clavelière
06 66 11 69 45

VIDI VICI
Electricité Marine & Industrielle
06 20 13 69 77

GARAGES - MOTOCULTURE
SARL GARAGE DE LA FORÊT
34, Route du Lac
02 51 00 20 33

GÉNÉRAL REPAIRS
Route de la Haute Forêt
06 19 04 11 72

**CARROSSERIE - PEINTURE
RE-CARS**
12 Bis Route de L'Ardiller
09 77 74 62 59

INFORMATIQUE
SIBAP INFORMATIQUE
262, Route de la Haute Forêt
02 51 51 05 05

**DÉCORATION - GRAVURE
PEINTURE - CIRE**
MME DIOT JACQUELINE
4, Rue du Moulin à Tan - Les Loges
02 51 00 24 86

LE CABINET DE CIRE
La Basse Clavelière
www.lecabinetdecire.fr

ÉVÉNEMENTIEL
M BELOUIN JACKY
Location de matériel de réception
06 35 90 23 83

MENUISERIE - CHARPENTE
M. FORT SYLVAIN
Saint-Thomas
02 51 00 22 29

COUDRONNIERE S.A.S
91, Route de la Bironnière
Charpente, menuiserie bois, alu et PVC
02 51 00 01 01

DÉPANNAGE VOLETS ROULANTS
OZANON Damien
Route du Pont Barrot
06 09 63 97 48

PAYSAGISTE
« PAYSAGE SYMPA »
DESMIER Denis
101, Route de la Bironnière
02 51 00 02 21

TAXI
TAXI SPENNATO DANY
90, Route de la Bironnière
02 51 00 20 34

TRANSPORTS FORESTIERS
TRANSPORTS NAULLEAU
104, Route de la Bironnière
02 51 00 22 47

Services

DÉMÉNAGEMENT
DEBARRAS EXPRESS
MICOULEAU Pascal
La Jamonière
06 07 32 58 26

TRADUCTION
M. MC GREGOR IAN
La Logette
02 51 53 82 55

MME DUPONT ELODIE
166 Route de la Bironnière
06 66 54 16 34

Loisirs

BASE DE LOISIRS
150 Route Touristique
02 51 00 22 13

PARC D'ATTRACTION DE PIERRE BRUNE
Pierre Brune
02 51 00 20 18

NATUR'ZOO DE MERVENT
Le Gros Roc
02 51 00 07 59

Carnet 2022



Premiers Sourires

Naulet Martin | 31 Janvier

Foucher Ismaël | 10 Juillet

Lordier Albane | 15 Septembre

Schindler Normand Anaë | 1^{er} Octobre



Naulet Martin



Schindler Normand Anaë

Mariages



BOUANCHEAU Doriane & SAVINEAU Jérémie	07 Mai
ROULIN Daisy & LEBOUTTE Cédric	18 Juin
MEUNIER Caroline & RABETTE Aurélien	25 Juin
NAUD Amandine & GIRAUD Mathieu	9 Juillet
DUDIT Chantal & CHAUVIN Pierre	13 Juillet
CORNU Nathalie & DARANI Kamal	12 Août
ROYER Claire & GILLOTIN Thibault	20 Août
PANNETIER Valérie & PLANCHIN Cyril	10 Septembre
SEURIN Virginie & ROBERT Christophe	17 Septembre
COINTARD Ingrid & CLAIN Willy	10 Décembre

Décès



JOUSSÉ Dominique	4 Janvier	AIRAUD Bertrand	31 Mars
CAMPAN Madeleine	20 janvier	AUDURIER Emmanuel	3 Avril
MATHIEU Christiane	21 Janvier	FAIVRE Louis	21 Mai
BAPTISTE Michel	18 Février	MARGUERIE Christiane	18 Juin
PUIREUX Simon	7 Mars	DENIS Lucette	20 Juin
BARBOTIN Pierre	17 Mars	PÉRISSÉ Jacques	27 Juin
COMBIEN Alain	25 Mars	BONNET Irène	13 Août
HALL Martin	28 Mars	CHIRON Andrée	14 Août
		DENIS André	15 Septembre
		AIRAUD James	30 Septembre
		PAILLAT Madeleine	4 Octobre
		BARREAU Maurice	19 Octobre
		COQUILLEAU Claude	21 Octobre
		MUTZ Jacqueline	7 Novembre
		TAPIN Madeleine	7 Décembre
		PICARD Jeannette	21 Décembre



“ Bulletin municipal - N° 16 - Décembre 2022 ”

Imprimé par Raynaud Imprimeurs - 79160 Coulonges-sur-l'Autize

Directeur de publication : Joël BOBINEAU

Rédacteur en chef : Fabienne SPENNATO
Sonia ALLETRU, René-Pierre LARGETEAU, Evelyne PASCAULT-BRICAUD, Guillaume ROMANO